

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h00 le mardi 13 octobre 2020 sur convocation de Madame le Maire.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Désignation du secrétaire de séance.

COMMISSIONS

- 1° Compte rendu de la Commission Culture du 1^{er} septembre 2020
- 2° Compte rendu de la Commission Patrimoine Musées du 29 septembre 2020

ADMINISTRATION GENERALE

- 1° Présentation du CRAC 2019 « Eau » de Veolia – 1 annexe
- 2° Présentation du CRAC 2019 « Assainissement » de Veolia – 1 annexe
- 3° Indemnités des élus – montant initial – 1annexe
- 4° Indemnités des élus – montant majoré – 1 annexe
- 5° Modification du règlement intérieur – 1 annexe
- 6° Abrogation et remplacement de la délibération sur les membres des commissions municipales
- 7° Mise à jour membres de la Commission d'Appel d'Offres
- 8° Mise à jour des membres de la Commission d'Ouverture des Plis pour les Délégations de Service Public
- 9° Mise à jour des membres de la Commission de Contrôle financier
- 10° Mise à jour des membres de la Commission communale des impôts directs
- 11° Election des membres de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
- 12° Mise à jour des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
- 13° Mise à jour des membres du comité de jumelage
- 14° Election d'un délégué au sein de la commission d'attribution des logements de Tarn Habitat Albi
- 15° Election d'un délégué au sein de la commission d'attribution des logements de Tarn Habitat Gaillac
- 16° Election des délégués au sein de Tarn Energies (ex SDET)
- 17° Election des délégués au sein de l'association de gestion des pépinières d'entreprises de Gaillac-Graulhet Agglomération - Granilia
- 18° Election des délégués au sein du Conseil de Surveillance de l'Hôpital d'Albi
- 19° Election des délégués au sein du comité de pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale
- 20° Election du correspondant Défense
- 21° Cimetières - reprises de terrains non concédés

FINANCES

- 1° Mise aux normes d'accessibilité des établissements recevant du public : demande de subventions
- 2° Création de la maison des associations : demande de subventions
- 3° Réaménagement de l'Hôtel de Ville et création d'un parvis : demande de subventions
- 4° Réhabilitation du gymnase Camus : demande de subventions
- 5° Réhabilitation du gymnase Pichery : demande de subventions
- 6° Réhabilitation de la piscine couverte Pichery : demande de subventions
- 7° Renouvellement complet des luminaires du parc d'éclairage public : demande de subventions
- 8° Rénovation et sécurisation du Pont du Jeansault : demande de subventions
- 9° Mise en conformité des installations de sécurité incendie de l'Abbaye Saint Michel : demande de subventions
- 10° Festival du Livre – Prise en charge des dépenses
- 11° Marché de Noël : tarifs de location des chalets
- 12° Demande de subventions pour l'évènement de Noël « Gaillac aime la France, Gaillac aime le vin, Gaillac aime le Territoire ».
- 13° Plan de financement de l'évènement de Noël
- 14° Tarifs des clés et badges confiés aux clubs et associations sportifs

URBANISME

- 1° Conventions de servitude et de mise à disposition Commune / ENEDIS, lieudit Puech Brezier – 2 annexes
- 2° Convention de servitude Commune / GRDF, Rue Didier Daurat et avenue Guynemer – 1 annexe
- 3° Transfert et classement dans le domaine public du chemin de la Garenne – 1 annexe
- 4° Régularisation foncière parking ADMR : acquisition d'une partie de la parcelle BX 456 appartenant à M. LALA Roger et constitution de servitude de passage – 1 annexe

RESSOURCES HUMAINES

- 1° Création d'emplois permanents
- 2° Création d'un emploi non permanent

A/ INFORMATIONS GENERALES

Informations Générales de Madame le maire sur différents sujets concernant les affaires de la commune.

a. L'adoption des procès-verbaux de la séance précédente

Adoption du PV du Conseil municipal **du 8 septembre 2020**.

Il est d'usage de commencer une séance du conseil par la lecture, la mise aux voix et à la signature de la séance précédente. Lors de cette lecture, tout conseiller peut en réclamer la rectification lorsqu'il y découvre une inexactitude.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

1. Informations générales

a. Hommages

Avant d'ouvrir ce Conseil municipal je voudrais rendre hommage à Philippe Mazet décédé le 7 octobre dernier. Figure du rugby Gaillacois, il a défendu le maillot de l'UAG de 1983 à 1997 ; impliqué dans la vie sportive, il était aussi l'âme du Tennis Club de Gaillac dont son épouse assure la conciergerie. Les témoignages d'amitié ont afflué depuis son décès, preuve s'il était nécessaire, de ses qualités humaines et de son ancrage dans le tissu associatif Gaillacois. La ville de Gaillac se joint à la peine de son épouse, de sa fille, de sa famille et de ses proches et leur présente ses plus sincères condoléances.

C'est avec une grande émotion que nous avons également appris le décès de Jean-Pierre Ausseresse, Porte drapeau de la Croix rouge lors des commémorations à Gaillac. Nous nous associons à la douleur de ses proches.

En la mémoire de Philippe Mazet et de Jean-Pierre Ausseresse, je remercie le conseil de bien vouloir observer une minute de silence.

b. Déclaration de Martine Souquet, Maire

« Chères et Chers collègues,

Lors du Conseil municipal d'élection du Maire, le 1^{er} octobre dernier, j'ai exprimé dans ma déclaration d'ouverture mon souhait d'une gouvernance apaisée.

Je veux aujourd'hui souligner cette volonté et apporter quelques précisions à vous tous.

Le levier essentiel de cette gouvernance est pour moi le respect.

Le respect de l'autre bien sûr mais surtout le respect des Gaillacoises et des Gaillacois et de cette assemblée.

Le conseil municipal est l'assemblée délibérante élue chargée de « régler, par ses délibérations, les affaires de la commune ».

Nous avons choisi de retransmettre le conseil municipal en direct pour informer les Gaillacois en toute transparence, pour ouvrir cette assemblée à tous et rendre accessibles les décisions communales.

Nous ne pouvons tolérer, au prétexte qu'elles sont filmées et en direct, que les séances du conseil municipal se transforment en spectacle ou soient instrumentalisées à des fins politiques ou polémiques.

Nous avons tous des convictions, source de notre engagement dans la vie publique, mais le vote des Gaillacois ne doit pas être bafoué, le groupe majoritaire mettra en œuvre le programme pour lequel il a été élu.

Les groupes minoritaires sont eux aussi issus du vote démocratique. Leur droit d'information et d'expression sera respecté en application stricte du code général des collectivités territoriales. Je vous remercie d'en respecter les règles et les usages.

Comme le décrit notre règlement intérieur, le Maire assure la police de l'assemblée. Il lui appartient de donner la parole et de garantir la sérénité des débats. J'y veillerai.

Je donnerai la parole à tous, et aux groupes minoritaires.

Je répondrai aux questions écrites qui doivent être communiquées 10 jours avant la séance du conseil municipal comme le prévoit le règlement afin de donner des réponses claires et précises. Je précise que les questions orales doivent être adressées au Maire 48h au moins avant la séance.

Les séances du conseil municipal sont publiques, je rappelle que le public est auditeur et doit lui aussi se conformer au règlement intérieur et respecter l'assemblée.

Ce règlement a été voté par cette assemblée et il stipule, je cite : que « le public doit observer le silence durant toute la durée de la séance. Toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont interdites ». J'y serai attentive pour un débat apaisé. Nos séances du conseil municipal ne sont ni des réunions publiques, ni des meetings politiques.

J'appelle tous les élus autour de cette table à la mesure et au respect mutuel pour la qualité du débat et de la vie municipale.

La campagne des municipales a été acerbe, mais nous ne sommes plus en campagne, nous sommes dans l'action pour servir l'intérêt de tous les Gaillacois.

Nous traversons une crise sanitaire sans précédent, une crise dont les répercussions sociales, économiques, humaines touchent depuis plusieurs mois nos concitoyens et vont s'accroître encore.

Nous devons aujourd'hui nous concentrer sur les réels enjeux de notre société et agir pour Gaillac, pour les Gaillacoises et les Gaillacois.

Je compte sur vous.

Je vous remercie. »

c. Déclaration de Pierre Tranier, Maire-adjoint aux finances

« Bonsoir à toutes et à tous. Merci madame la maire de me donner la parole.

Suite à la question posée par un élu lors du conseil municipal du 1er octobre, j'ai souhaité, avec l'accord de madame le maire, faire une déclaration publique.

J'ai fait valoir mes droits à la retraite en 2015. A la retraite, j'ai commencé une activité de prestations administratives en qualité d'autoentrepreneur, et j'ai effectué de la prestation de services administratifs au Comptoir des Bastides.

Madame le maire n'a jamais été au courant de cette activité strictement personnelle. Comprenant les contraintes de la vie publique, j'ai décidé de mettre fin à mes activités. J'ai donc procédé à ma radiation pour cessation d'activité auprès de l'URSSAF du Tarn.

Je voudrais apporter les précisions suivantes, sur la société concernée. Premièrement, je n'ai jamais été associé dans la société. Je n'ai jamais été dirigeant de la société. Je n'ai jamais été salarié de la société. Et je n'ai jamais eu de procuration bancaire ni une quelconque délégation de signature. Je n'effectuais que des prestations administratives. J'étais tout simplement un fournisseur au même titre que les autres fournisseurs de l'entreprise. Je vous remercie pour votre attention. »

d. Déclaration du groupe Union pour Gaillac / lecture du message de Marie-Françoise Bonello

« Une page se tourne. Éluë de notre ville depuis 2001, conseillère municipale et adjointe dans la majorité, puis conseillère municipale dans l'opposition, j'ai rempli ces mandats avec détermination, enthousiasme et humilité.

J'ai beaucoup appris auprès de Charles PISTRE, Michèle RIEUX, Jacques DARY, d'autres élus, ainsi qu'auprès des agents municipaux, dont je tiens à saluer l'engagement pour Gaillac et les Gaillacois.

Je me suis investie avec énergie, au service des Gaillacois et de Gaillac, avec exemplarité, transparence et proximité.

De 2001 à 2014, avec Charles PISTRE et Michèle RIEUX, dans la majorité municipale, le travail se faisait en équipe, en concertation, dans le respect de tous, majorité comme opposition.

Depuis 2014 et l'élection de monsieur Patrice GAUSSERAND, les choses ont bien changé. Ce mandat fut difficile, principalement en raison de l'attitude souvent grossière, désinvolte, arrogante, voire méprisante d'un maire pour l'opposition et notamment envers les élus femmes. Un maire qui a gouverné seul, pratiquant la rétention d'informations, développant une communication bruyante et envahissante, n'accordant à aucun moment le moindre crédit aux propositions de l'opposition, qui, l'avait-il oublié, représente aussi les Gaillacois.

Ainsi, nous avons assisté durant 6 ans à des conseils municipaux monopolisés par la logorrhée du maire, entouré d'une équipe atone. La plupart des questions légitimes de l'opposition, comme sur le montage juridique et le financement du festival des lanternes, sont restées sans réponse, puisque "cela ne nous regardait pas", bafouant ainsi sans vergogne la démocratie et la République. Les conseils municipaux en ont été réduits à de simples chambres d'enregistrement.

En 2020, je me suis présentée en tant que tête de liste à l'élection municipale. Malgré un programme résolument social, écologique et humaniste, porté par des valeurs éthiques et démocratiques, dans un contexte sanitaire inédit, mon équipe et moi-même n'avons pas su attirer suffisamment de suffrages pour orienter la politique municipale vers un avenir plus novateur et protecteur des Gaillacois. Comme je l'avais annoncé en début de campagne, je souhaitais m'engager pour les Gaillacois, pas pour une prochaine élection.

Il est alors l'heure pour moi de prendre du recul, après ces années passionnantes au service de ma ville, de quitter la scène politique, si vivante, et si dure parfois, de me consacrer à mes proches, à ma santé. J'ai donc décidé de présenter ma démission du conseil municipal.

Je souhaite de la réussite pour celles et ceux qui reprendront le flambeau de l'écologie, de la solidarité et de l'éthique républicaine. Gaillac en a grandement besoin, les Gaillacois le méritent.

Je remercie les Gaillacoises et les Gaillacois qui m'ont fait confiance pendant toutes ces années et lors des dernières élections municipales. Que demain Gaillac soit une ville à taille humaine où il fait bon vivre, une vie écologique, démocratique et solidaire.

Je vous remercie.”

Thomas DOMENECH : « Je pense que vos engagements monsieur TRANIER sont désormais éclaircis. Le choix de démissionner ou pas vous appartient, c'est un choix moral. Mon avis, notre avis, était que vous auriez dû le faire. Visiblement, vous ne le ferez pas. Les Gaillacois jugeront. J'acte votre déclaration et nous en resterons là. Même si bien évidemment il aurait mieux valu être clair tout de suite. Puisque l'apaisement, c'est aussi la transparence sur les activités des uns et des autres.

Il nous semblait également qu'au vu de ce qui s'est passé dans la ville, le groupe majoritaire aurait dû démissionner. Cela n'a pas été le cas. Vous avez donc décidé de rester. Cette décision vous appartient aussi. Je rebondis sur ce que vous avez dit : nous sommes d'accord avec cette idée de l'apaisement mais nous n'allons pas endosser la responsabilité de la situation qui nous a conduit à cette atmosphère électrique, ce n'est quand même pas nous qui l'avons créée. Il ne faut pas renverser les responsabilités. Nous sommes d'accord avec vous, il y a dans cette ville des enjeux importants, une crise sanitaire, une crise sociale et économique qui pointe et qui va être extrêmement sévère, et nous avons besoin effectivement de confronter nos programmes, de confronter nos idées, de débats durs mais qui fassent avancer Gaillac.

Par contre, il n'y aura pas de chèque en blanc, pas après ce qui s'est passé pendant 6 ans. Nous resterons extrêmement vigilants sur les nécessités de transparence de l'action publique, sur la clarté de l'ensemble des actions de la mairie et des élus. Cela vaut aussi pour nous.

Vous avez pris la responsabilité d'assumer la fonction de maire : je pense que cela va être très compliqué pour vous. Maintenant, notre priorité ce sont les 15 000 habitants de Gaillac, et c'est à eux que notre groupe va se consacrer. »

Martine SOUQUET : « Il n'y a aucune raison que monsieur TRANIER démissionne. Monsieur TRANIER exerçait une activité privée de prestations administratives pour plusieurs sociétés, dont le Comptoir des bastides. Cette activité n'avait aucun lien avec la commune. Moi, je n'étais pas du tout au courant de cette prestation privée, mais cela ne pose aucun problème de légalité. »

Dominique BOYER : « En refusant de donner la parole à l'opposition lors de votre investiture, c'est vous qui avez ouvert les hostilités. Et maintenant je crains que, en posant des questions, nous passions pour les méchants, alors que nous nous intéressons tout simplement à la ville. Au nom du groupe Tous unis pour Gaillac, nous demandons un audit financier, pour partir d'un bon pied. »

Martine SOUQUET : « Il y a déjà eu le rapport de la chambre régionale des comptes, qui a effectué un audit que vous pouvez consulter. D'autre part, vous pouvez aussi examiner le compte administratif de la mairie. Vous pouvez venir, vous aurez tous ces documents. »

Gabriel CARRAMUSA : « Je voulais revenir sur votre introduction. Vous nous avez fait un rappel général des devoirs et des droits des conseillers municipaux. Nous estimons que vous n'avez pas respecté les droits de l'opposition lors de la séance du 1er octobre puisque nous n'avons pas pu nous exprimer. Vous souhaitez des relations apaisées, dans le respect, mais le respect consiste aussi à laisser l'opposition s'exprimer. Là, ça n'a pas été le cas, d'où notre réaction. »

B/ LES DELIBERATIONS SOUMISES A VOTE OU/ET APPROBATION

I) ADMINISTRATION GENERALE

1° Compte rendu d'activité 2019 de Veolia – eau potable

Madame le maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu d'activité de concession de Veolia pour l'année 2019, joint en annexe.

Ce document a fait l'objet d'une présentation aux élus en commission de contrôle financier le 24/09/2020.

Rapporteur : Kim Van Slaghmolen (Veolia)

Thomas DOMENECH : « pour nous l'eau est un droit, c'est une matière essentielle à la vie et elle ne peut pas être polluée par des intérêts lucratifs privés. J'aurais plusieurs questions. Ce CRAC a été réalisé après le rapport de la Cour des comptes, qui exigeait beaucoup plus d'éléments financiers que ce que vous présentez. La CRC exigeait également que les frais généraux soient détaillés. Sera-t-il possible de nous apporter ces compléments financiers et le détail des frais généraux ?

Au niveau des pertes, nous sommes certes un peu en dessous du Grenelle, mais ce n'est pas qu'une question de conduite, de gestion ou de management ; c'est surtout une question d'investissements. Figurez-vous qu'avant de prendre la décision de savoir de quelle façon nous allons gérer l'eau à Gaillac, c'est-à-dire de la concéder à des entreprises telles que la vôtre ou de la gérer en direct, nous avons commandé un rapport qui avait relevé la faiblesse des investissements d'entretien de Veolia sur l'ensemble de l'exécution du contrat.

J'aurais une autre question, beaucoup plus technique. Il y a deux manières de contrôler un réseau : soit l'on prend une tranche du réseau, on la sonde, et ensuite on extrapole une probabilité pour évaluer la perte sur l'ensemble du réseau ; ou bien on sonde tout par plan pluriannuel. Donc, je voulais savoir si un plan de sondage de la totalité du réseau avait été mis en place pour éventuellement détecter où sont les défaillances ? Parce qu'effectivement, il y a beaucoup de pertes. Et on le verra aussi dans l'assainissement, il y a des choses à reprendre.

Il y a aussi une partie du réseau qui est en PVC. Or le PCV, avec le temps, se dégrade, peut donner naissance avec la chaleur et les produits de traitement à des produits dangereux pour la santé. Donc je voulais savoir ce qui avait été prévu, d'une part pour le PVC ; et d'autre part, quel est votre plan d'investissement pour les années futures, parce que les fuites sont dues essentiellement au manque d'investissements.

Enfin, les habitants nous ont signalé une opération de changement de compteurs. Il semblerait que soit mis en place un système de télé-relevé. Les coûts du télé-relevé et du changement de compteurs sont-ils inclus dans l'entretien ou dans les frais de gestion ? Parce que pour nous, très clairement, cela ne relève pas de l'entretien ou de l'investissement. Les compteurs marchent très bien. »

Kim VAN SLAGHMOLEN : « pour le télé-relevé, effectivement, les frais de gestion de ces modules sont à la pleine charge de l'exploitant. L'intérêt de ces relevés est double. Dès que le déploiement sera terminé, chacun pourra être informé, en fonction des seuils qu'il a établi, de ses excès de consommation ou de l'existence de fuites. Deuxième point, cela va permettre de raccrocher ces consommations aux compteurs de sectorisation. Vous dites que le rendement n'est pas formidable, et je suis d'accord parce je suis un technicien dans l'âme, il faut qu'on progresse. Pour progresser, le plan d'action qui a été proposé en collaboration avec vos services va consister à sectoriser le réseau de Gaillac en 9 zones. Chaque compteur sera raccroché à une zone par le télé-relevé. Cela va permettre de savoir s'il y a une fuite après compteur, de prévenir l'abonné, l'inciter à se créer des alarmes par SMS ; et pour nous, d'aller très rapidement à l'essentiel sur les recherches de fuites. Concernant les PVC, ce sont ceux inférieurs à 80 qui ont tendance dans leur conception à produire ce qu'on appelle les CVM, composés monomères de vinyle. Aujourd'hui, nous avons réalisé une carte, à la demande de l'ARS, qui est en cours de déploiement.

Dans tous les cas, vous avez un modèle mathématique sur votre réseau qui permet d'obtenir les consommations au jour le jour, les tirages et les temps de séjour de l'eau dans vos réseaux. En fonction de ces informations, nous savons si tel ou tel secteur peut comporter des traces de CVM. Cela fait 2 ans que des campagnes de mesures ont été lancées, en hiver comme en été, parce qu'effectivement c'est un composé très volatile qui a tendance, plus la température est élevée, à dégazer. Ces campagnes sont prêtes. Sachez que votre contrat, je ne vous apprends rien, prévoit un renouvellement à hauteur d'1% par an. C'est-à-dire que vous êtes les seuls décideurs, et nous vous conseillons sur ce qu'il faudrait renouveler ou pas.

Cela me permet d'embrayer aussi sur l'histoire des sondages. A chaque fois que nous effectuons une intervention pour une fuite, soit nous prenons un bout de conduite, soit nous faisons une analyse en extérieur par rapport à la corrosion ou à l'intérieur concernant les dépôts, le biofilm ou les PVC. Toutes les fuites, toutes les interventions sont répertoriées depuis au moins presque une dizaine d'années, donc nous pouvons recenser le nombre de points et le nombre d'interventions. C'est aussi un critère de choix dans les propositions de renouvellement. Et effectivement, au lieu de forcément tout sonder, l'idée est de pouvoir sectoriser. Je découpe d'abord mon réseau avec plusieurs comptages. Ensuite, je détermine s'il y a un risque ou pas. Puis nous resserrons les vannes. On se rapproche progressivement, et au bout d'un moment, nous faisons de l'écoute. Aujourd'hui Gaillac est équipé de 40 oreilles de corrélation, qui sont déployées un petit peu partout, par zone. Effectivement, elles dialoguent entre elles, et elles vont déterminer les antennes à risque où il y a un potentiel de fuite. En fonction de ça, nous faisons de la corrélation, et nous tombons à 50 centimètres près sur les fuites. C'est le programme d'actions qui est porté par votre nouveau contrat : je recherche, je localise, j'identifie, je travaille là-dessus et Gaillac porte l'investissement de renouvellement à hauteur de 150 000€ par an pour l'assainissement. Je n'ai pas forcément les chiffres, ne m'en voulez pas, dans tous les cas, ce sont des éléments que vous avez forcément dans votre contrat.

Pour finir, si j'ai répondu à tout sur l'aspect technique, vous m'avez sollicité comme l'année dernière monsieur DOMENECH par rapport à la chambre régionale des comptes. Il y avait même exactement 4 points : un point sur la redevance d'occupation du domaine public. C'est quelque chose qui a totalement été entendu, qui ne figurait pas dans le précédent contrat. A l'époque, ça ne se faisait pas. Pourquoi, je ne pourrais pas vous expliquer. Dans tous les cas, le nouveau contrat le prend en compte. Cela a été présenté à la commission des finances. Nous avons répondu par courrier à ces 4 points sur la notion de renouvellement, sur la notion de transparence au niveau des quarts, des frais de siège, et des comptes détaillés. Tout a été transmis, présenté et donné sous forme de clés à l'ensemble de vos services. »

Martine SOUQUET : « Le 24 septembre s'est tenue une commission de contrôle financier où tout ceci a été présenté. Mais monsieur DOMENECH n'était pas là. »

Dominique BOYER : « moi j'étais présent à la commission. Pour informer les Gaillacois, combien il y a de compteurs intelligents ? Et quand seront-ils tous posés ? »

Kim VAN SLAGHMOLEN : « L'ensemble des compteurs va être renouvelé. Pour que l'ensemble soit opérationnel, il faut que le déploiement ait atteint 90% du parc. Aujourd'hui, nous allons faire une pause, après une première période d'installation. Dès que la facturation sera passée, que chacun aura vérifié son index et confirmé que tout est OK, nous reprendrons le programme. Nous projetons un déploiement avec l'utilisation du télé-relevé fonctionnel pour juin 2021.

Jean-Marc AGUERRE : « Je voulais simplement exprimer ma satisfaction sur les points que vous avez développés. Je suis nouvel élu depuis quelques jours, donc j'ai juste regardé un peu rapidement les comptes de l'année dernière. Quelques petites choses m'ont surpris. Page 30, il y a une augmentation des interruptions non programmées, plus importante cette année que l'année précédente. Pourtant, dans le compte de charges, il y a moins de charges personnelles que l'année précédente. Pour l'année 2019, il y a aussi beaucoup plus d'investissements, toujours moins de charges de personnelles. Naturellement, si j'ai beaucoup d'interruption de programme, que cela sollicite plus de personnel, j'aurai plus de charges. Alors, vos contrats sont-ils mutualisés ? C'est très technique mais cela m'intrigue. »

Kim VAN SLAGHMOLEN : « Dans la mesure où nous avons un programme un petit peu chargé, je souhaitais tenir mon engagement sur le remplacement des branchements en plomb. Nos équipes ne pouvaient pas assurer la totalité des remplacements, 445 branchements plomb, donc nous avons sollicité nos partenaires et confrères des établissements Laclau et Bousquet. Pour relever ce défi, nous avons effectivement réalisé beaucoup plus d'interventions, pas forcément avec plus de personnel, mais avec beaucoup plus de sous-traitance.

Vous retrouvez un investissement qui a été porté et amorti sur la dernière année du contrat. Je rappellerais, si vous le permettez, que l'opération des branchements plomb est de notre responsabilité. Nous prévoyions à peu près 1300, d'après notre premier diagnostic au moment de l'avenant, et nous en avons changé environ 1758, pour un montant total de 2 300 000 euros. »

Thomas DOMENECH : « Merci pour vos réponses claires. Deux choses : commission financière ou pas, il faudra quand même un peu plus détailler les frais généraux et donner un peu plus d'éléments financiers.

Ensuite, nous alertons sur le PVC : il y a là une priorité, parce que ces polymères sont cancérigènes. Il me semble qu'il y a urgence, par précaution, à très vite changer les tuyaux les plus vieux.

Après, j'ai bien compris que vous étiez engagé dans une stratégie de contrôle du réseau, extrêmement mécanisée, extrêmement numérisée. Pourquoi pas. Par contre si je comprends bien votre réponse sur les compteurs, puisque vous les avez liés à ce contrôle de perte et de débit, ils vont bien rentrer dans les investissements. »

Kim VAN SLAGHMOLEN : « Sachez que les compteurs sont la propriété de la ville de Gaillac. Ce n'est pas un investissement Véolia, ce sont vos compteurs. »

Thomas DOMENECH : « Comme l'électricité. »

Kim VAN SLAGHMOLEN : « Non, l'électricité, ce sont des frais d'exploitation à notre charge. Les compteurs sont votre patrimoine. »

Thomas DOMENECH : « Cela va passer dans quelle comptabilité chez Véolia, le changement de compteurs ? Dans quels frais ? »

Kim VAN SLAGHMOLEN : « Ces compteurs-là, c'est de l'investissement, donc c'est de l'investissement pour votre compte. »

Thomas DOMENECH : « Merci. Pour moi, de l'investissement, cela consiste à changer les tuyaux en PVC. »

Martine SOUQUET : « Merci. Je tenais pour ma part à remercier Veolia pour leur action sociale auprès du CCAS. »

1 ANNEXE

VOTE : 6 ABSTENTIONS

2° Compte rendu d'activité 2019 de Veolia – assainissement

Madame le maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu d'activité de concession de Veolia pour l'année 2019, joint en annexe.

Ce document a fait l'objet d'une présentation aux élus en commission de contrôle financier le 24/09/2020.

Rapporteur : Kim Van Slaghmolen (Veolia)

Jean BATAILLOU : « Lors de la réunion du 24 septembre, les services de Véolia nous ont présenté les différents rapports, sous forme de diaporamas. Je vous remercie de nous les transmettre parce que nous ne les avons pas reçus.

Je vais réitérer ma question, mais cette fois à Madame SOUQUET et à monsieur TRANIER, puisqu'elle a fait l'objet d'une réponse lors de cette commission. Pour bien anticiper les investissements, bien anticiper la gestion du réseau, il me paraît essentiel d'avoir une bonne connaissance de ce réseau. Or, comme j'en ai fait état lors de la commission, l'indice de connaissance du réseau d'assainissement est à 28. C'est un nombre très faible. Donc ma question est la suivante, Madame SOUQUET ou M. TRANIER, puisque vous présidez la commission, quelle décision avez-vous prise auprès du délégataire pour améliorer ce score ? »

Pierre TRANIER : « Pour l'instant nous n'avons pas tranché. Cela ne remonte qu'au 24 septembre quand même, ce n'est pas vieux. »

1 ANNEXE

VOTE : 6 ABSTENTIONS

3° Indemnités de fonctions du maire, des adjoints, des conseillers municipaux délégués et des conseillers municipaux – Montant initial

Rapporteur : Martine SOUQUET

Madame le maire propose au Conseil Municipal :

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R.2123-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 01 octobre 2020 constatant l'élection du maire et de neuf Adjoints ;

Considérant que la commune compte 15.583 habitants,

Considérant que pour une commune de cette strate le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 65 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

Considérant la volonté de madame le maire de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité ;

Considérant que pour une commune de 10.000 à 19.999 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction est fixé à 27,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

Considérant que pour les conseillers municipaux non titulaires d'une délégation de fonction le taux maximal de l'indemnité de fonction ne peut être supérieur à 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints, des conseillers municipaux et (le cas échéant) du maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maxima fixés par la loi.

ARTICLE 1 – Détermination des taux :

A compter du 13 octobre 2020, le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints, des conseillers municipaux délégués et des conseiller municipaux est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants tenant compte des responsabilités confiées :

Fonction	Nom	Délégation	Indice brut terminal de la fonction publique
Maire	Martine SOUQUET		57%
1 ^{er} adjoint	Francis RUFFEL	Développement économique, commerce et artisanat, marchés et valorisation des productions locales	22%
2 ^{ème} adjoint	Christelle HARDY	Sports et équipements sportifs, vie associative	22%
3 ^{ème} adjoint	Pierre TRANIER	Finances, commande publique, administration générale, ressources humaines	22%
4 ^{ème} adjoint	Dominique HIRISSOU	Urbanisme et aménagement du territoire	22%
5 ^{ème} adjoint	Alain SORIANO	Culture et Patrimoine	22%
6 ^{ème} adjoint	Marie MONTELS	Développement durable et transition écologique	22%
7 ^{ème} adjoint	Eric PILUDU	Aménagements urbains, travaux, vie quotidienne et cadre de vie	22%
8 ^{ème} adjoint	Claire VILLENEUVE	Démocratie participative, vie des quartiers	22%

9ème adjoint	Christian PERO	Affaires sociales	22%
Conseillers municipaux délégués	David AMALRIC	Sécurité	3,90%
	Lahcène BAAZIZ	Travaux	3,90%
	Thierry BODDI	Sports	3,90%
	Anne DUBIER	Culture et patrimoine	3,90%
	Monique GUILLE	Ressources humaines	3,90%
	Philippe ISSARD	Administration et Accueil Population	3,90%
	Christel PALIS	Coordination des services techniques	3,90%
	Dany PORTES	Ambassadeur du Grand Gaillac	3,90%
	Daniel RIBES	Commerce	3,90%
	Laurent SQUASSINA	Propreté et espaces verts	3,90%
	Thierry VOGELAAR	Vie associative	3,90 %
Conseillers municipaux	Isabelle BEAUVAIS	Scolaire	2,90%
	Corinne DARMANI	Valorisation des circuits courts	2,90%
	Arnaud ELGOYHEN	Attractivité tourisme	2,90%
	Martine MOSTARDI	Handicap	2,90%
	Martine VIOLETTE	Egalité hommes-femmes	2,90%

ARTICLE 2 – Revalorisation :

Les indemnités de fonction seront payées mensuellement et automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

ARTICLE 4 – Crédits budgétaires :

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Annexe**Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités (montant initial) allouées aux membres du conseil municipal applicable à compter du 13 octobre 2020**

Fonction	Nom	Indice brut terminal de la fonction publique
Maire	Martine SOUQUET	57%
1er adjoint	Francis RUFFEL	22%
2ème adjoint	Christelle HARDY	22%
3ème adjoint	Pierre TRANIER	22%
4ème adjoint	Dominique HIRISSOU	22%
5ème adjoint	Alain SORIANO	22%

6ème adjoint	Marie MONTELS	22%
7ème adjoint	Eric PILUDU	22%
8ème adjoint	Claire VILLENEUVE	22%
9ème adjoint	Christian PERO	22%
Conseillers délégués	David AMALRIC	3,90%
	Lahcène BAAZIZ	3,90%
	Thierry BODDI	3,90%
	Anne DUBIER	3,90%
	Monique GUILLE	3,90%
	Philippe ISSARD	3,90%
	Christel PALIS	3,90%
	Dany PORTES	3,90%
	Daniel RIBES	3,90%
	Laurent SQUASSINA	3,90%
Thierry VOGELAAR	3,90%	
Conseillers municipaux	Isabelle BEAUVAIS	2,90%
	Corinne DARMANI	2,90%
	Arnaud ELGOYHEN	2,90%
	Martine MOSTARDI	2,90%
	Martine VIOLETTE	2,90%

Gabriel CARRAMUSA : « C'est la même remarque que celle qui avait été faite lors du conseil municipal où vous aviez déterminé les taux. Je ne comprends pas pourquoi nous nous exprimons en taux. Ce n'est pas clair pour les Gaillacois. Il y a un besoin de transparence également à ce niveau-là. Le point d'indice est de 3889,40€. Ce qui fait par rapport à la première délibération - je ne parle pas des 15% supplémentaires :

- Avec un taux de 57%, cela fait donc 2 217€ pour Madame la maire.
- 855,66€ pour l'ensemble des adjoints. Je me félicite que Madame VILLENEUVE soit au même taux que ses collègues ; ce qui n'était pas le cas lors de la première délibération.
- 151,68€ pour les conseillers municipaux délégués.
- 112,80€ pour les 5 conseillers municipaux, qui n'ont pas de délégation.

Je ne comprends pas pourquoi vous vous refusez à donner ces montants, Monsieur TRANIER. »

Martine SOUQUET : « Tout simplement parce que si le taux change, il faut re-délibérer. Cela évite de délibérer à chaque fois. »

Gabriel CARRAMUSA : « Comme l'avait souligné monsieur DOMENECH lors du précédent conseil municipal, ce taux d'indice n'a pas été relevé depuis 10 ans, malheureusement. »

Martine SOUQUET : « Justement, comme il n'a pas été relevé depuis 10 ans, il y a des chances pour qu'il le soit prochainement. »

Gabriel CARRAMUSA : « Je note que ce qui est possible à l'Agglomération n'est pas possible ici. Je pense qu'il serait conforme à votre volonté de transparence d'indiquer les montants plutôt que les taux. Je fais juste un parallèle. Nous serons amenés à délibérer tout à l'heure sur la majoration possible pour les communes chefs-lieux de canton, majoration qui représente quand même 15%. Or, quand il s'agit du renouvellement du contrat de prévoyance et de la complémentaire santé des agents municipaux, vous nous répondez, monsieur TRANIER, que la décision repose sur des négociations avec les instances. Je vous avais indiqué la différence, c'est-à-dire 2,22€ ; je m'étais trompé, c'était 3,22€ ; cela représente environ 600€ par mois pour l'ensemble des agents communaux. Je fais ce parallèle pour montrer que l'on peut augmenter de 15% les indemnités des élus, mais que l'on renvoie aux instances quand il s'agit de 600€ par mois de participation supplémentaire pour la commune. »

Pierre TRANIER : « ce que je vous ai dit l'autre jour, c'est que nous devons quand même réunir les instances professionnelles pour en discuter avec elles. Nous allons nous réunir prochainement. Vous parliez de l'agglomération : tout s'y est discuté en comité technique. Ici, c'est pareil. Nous ne sommes pas hostiles à quoi que ce soit, il faut que l'on en discute, tout simplement. »

Jean-Marc AGUERRE : « Juste une question, donc pour les élus d'opposition, c'est bien 0% et 0€ ? »

Martine SOUQUET : « Oui. »

Thomas DOMENECH : « J'aimerais quand même que la délibération soit libellée différemment. Parce que vous indiquez les indemnités des adjoints au maire, des adjoints, des conseillers délégués, des conseillers municipaux. Est-ce que vous pourriez rajouter des conseillers municipaux de la majorité ? Parce que chez les gens, il peut y avoir confusion. Même si c'est votre choix. Je ne bataillerais pas, je m'en fiche. »

Martine SOUQUET : « tous les noms sont en annexe ».

Thomas DOMENECH : « Il serait bien d'ajouter "de la majorité", parce que tous les conseillers municipaux ne sont pas concernés. »

Martine SOUQUET : « Si vous voulez. »

Thomas DOMENECH : « Les gens le pensent, c'est-à-dire qu'ils sont persuadés qu'ici, on touche de l'argent. Je ne vais pas refaire le débat sur les indemnités, il en faut. Par contre, il y a des conseillers municipaux qui ont une indemnité, et il y a des conseillers municipaux qui n'en ont pas. Au moins que cela soit clair pour les gens, qu'ils ne nous mettent pas tous dans le même sac. »

Dominique BOYER : « Mes collègues de l'opposition ont en partie dit ce que j'avais à dire. Rien ne vous oblige à gratifier l'opposition, et rien ne vous l'interdit non plus. Je vous demande simplement de nous en indiquer la raison dans le texte de la délibération plutôt que par le simple effet d'une énumération. Si cela va sans dire, cela ira mieux en le disant. Attribuer une indemnité à l'opposition serait mettre fin à sa condition de paria, et conforme à l'équité. »

VOTE : 7 CONTRE

4° Indemnités de fonctions du maire, des adjoints, des conseillers municipaux délégués et des conseillers municipaux – Montants avec majoration

Rapporteur : Martine SOUQUET

Madame le maire précise que le code général des collectivités locales (CGCT) prévoit à l'article L. 2123-22 que certaines communes peuvent voter des majorations d'indemnités de fonction par rapport à celles votées par le conseil municipal dans les limites prévues par l'article L. 2123-23, par l'article L. 2123-24 et par l'article L. 2123-24-1.

Les communes concernées sont :

- Les communes chefs-lieux de département et d'arrondissement ainsi que les communes sièges du bureau centralisateur du canton ;
- Les communes sinistrées ;
- Les communes classées stations de tourisme au sens de la sous-section 2 de la section 2 du chapitre III du titre III du livre 1er du code du tourisme ;
- Les communes dont la population, depuis le dernier recensement, a augmenté à la suite de la mise en route de travaux publics d'intérêt national tels que les travaux d'électrification ;
- Les communes qui, au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, ont été attributaires de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale prévue aux articles L. 2334-15 à L. 2334-18-4.

Aussi, au vu :

- Des articles du CGCT L. 2123-22, L. 2123-23, L2123-24 et L. 2123-24-1
- De l'article R.2123-23 du CGCT ;
- De la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- Du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique ;
- Du procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 05 juillet 2020 constatant l'élection du maire et de neuf adjoints ;

Il vous est proposé l'application de la majoration d'indemnités de fonction du maire et des adjoints au titre des communes sièges du bureau centralisateur du canton (+15%) de la façon suivante :

A compter du 13 octobre 2020, le montant des indemnités du maire et des adjoints est fixé aux taux suivants après majoration de 15% :

- Maire : 65,55%
- 1^{ier} adjoint au 9^{ème} adjoint : 25,30%

Ces indemnités de fonction seront payées mensuellement et automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice. Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Annexe

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités de fonction après majoration allouées aux membres du conseil municipal applicable à compter du 13 octobre 2020

Fonction	Nom	Indemnités votées avant majoration (en % IBT*)	Majoration "bureau centralisateur"	Indemnités totales avec majoration
Maire	Martine SOUQUET	57%	15%	65,55%
1 ^{ère} adjointe	Francis RUFFEL	22%	15%	25,30%
2 ^{ème} adjoint	Christelle HARDY	22%	15%	25,30%
3 ^{ème} adjoint	Pierre TRANIER	22%	15%	25,30%
4 ^{ème} adjoint	Dominique HIRISSOU	22%	15%	25,30%
5 ^{ème} adjoint	Alain SORIANO	22%	15%	25,30%
6 ^{ème} adjoint	Marie MONTELS	22%	15%	25,30%
7 ^{ème} adjoint	Eric PILUDU	22%	15%	25,30%
8 ^{ème} adjoint	Claire VILLENEUVE	22%	15%	25,30%
9 ^{ème} adjoint	Christian PERO	22%	15%	25,30%
Conseillers délégués	David AMALRIC	3,90%		3,90%
	Lahcène BAAZIZ	3,90%		3,90%
	Thierry BODDI	3,90%		3,90%
	Anne DUBIER	3,90%		3,90%
	Monique GUILLE	3,90%		3,90%
	Philippe ISSARD	3,90%		3,90%
	Christel PALIS	3,90%		3,90%
	Dany PORTES	3,90%		3,90%
	Daniel RIBES	3,90%		3,90%
	Laurent SQUASSINA	3,90%		3,90%
Thierry VOGELAAR	3,90%		3,90%	
Conseillers municipaux	Martine VIOLETTE	2,90%		2,90%
	Isabelle BEAUVAIS	2,90%		2,90%
	Corinne DARMANI	2,90%		2,90%
	Arnaud ELGOYHEN	2,90%		2,90%
	Martine MOSTARDI	2,90%		2,90%

*IBT : Indice brut terminal de la fonction publique

VOTE : 7 CONTRE

Gabriel CARRAMUSA : « J'ai oublié de vous poser une question tout à l'heure, concernant les indemnités, je voulais savoir si, comme sur le précédent mandat, vous aviez prévu de reverser une partie de vos indemnités à des associations ? »

Martine SOUQUET : « Chaque adjoint décidera de ce qu'il fait. Pour ma part, oui, je reverserai 20% de mes indemnités à une association caritative, comme je l'ai fait depuis 2014. Mais je laisse libre choix à chaque adjoint. »

Jean-Marc AGUERRE : « Une question sur la commission culture, je n'étais pas à la dernière puisque je viens d'arriver. J'ai cru voir les comptes de la saison culturelle de septembre 2019 à juin 2020. Est-ce qu'apparaissent dedans les comptes du festival des lanternes ? »

Alain SORIANO : « C'est dans l'attractivité, ce n'est pas ma commission. »

Jean-Marc AGUERRE : « Ce n'est pas de la culture ? »

Alain SORIANO : « Je n'ai pas dit ça. Vous avez mal entendu monsieur AGUERRE, ouvrez les oreilles. J'ai dit que ce n'était pas la commission culture, c'est la commission attractivité. Il faut bien écouter. »

Jean-Marc AGUERRE : « Pardon, je ne savais pas. Par contre je me permets de rajouter que l'on arrive à faire les comptes sur 2 années budgétaires, ce qui manifestement est difficile à faire pour le festival des lanternes. »

Alain SORIANO : « Cela n'engage que vous. »

Dominique BOYER : « De mémoire, concernant les 20 % donnés aux associations caritatives, il me semble qu'il y avait eu une promesse de faite pendant la campagne électorale. »

Martine SOUQUET : « Pas cette fois-ci monsieur Boyer. Chaque adjoint fera selon son souhait. »

Jean-Marc AGUERRE : « Je vous rejoins effectivement sur la place du patrimoine comme facteur d'attractivité de la ville. Par contre, vous avez parlé de la place du Griffoul et de l'abbaye Saint-Michel. Je constate que ces 2 sites monopolisent beaucoup d'argent public pour des travaux nécessaires qui rendent surtout attractifs les parkings, puisque la place du Griffoul est un parking, ainsi que la place Saint-Michel. Donc aujourd'hui, ces biens publics, ces biens patrimoniaux qui consomment beaucoup d'argent public, comment vont-ils être à l'avenir valorisés et protégés ? De par mon métier, j'ai la chance de me promener dans toute l'Occitanie, et partout où je passe, villages, villes, quand il y a une restauration d'envergure comme Saint-Michel, - je crois qu'on est sur une somme de l'ordre de 5 ou 6 millions € total - le parvis est aménagé, ou en tout cas il n'y a pas de parking. À Auch par exemple, il n'y a pas de parking ; tout a été nettoyé, les gens arrivent et peuvent apprécier la perspective monumentale de l'ouvrage, et ça protège l'entrée de ville. Donc aujourd'hui, quel est le choix d'attractivité, le plan de mandat, sur la place du Griffoul et sur la place Saint-Michel ? »

Alain SORIANO : « Sur le premier point, vous savez combien a coûté à la commune la rénovation de l'abbatiale Saint-Michel ? La part communale ? »

Jean-Marc AGUERRE : « Moi, je parlais de l'argent public ».

Alain SORIANO : « Moi je parle de l'argent des Gaillacois, parce que ce qui intéresse les Gaillacois c'est ce qu'ils payent comme impôts à Gaillac. Quelle est la part communale ? Au maximum, 500 000€ sur 4 exercices financiers. Vous trouvez que c'est une grosse dépense ? »

Jean-Marc AGUERRE : « oui, si l'on y ajoute les subventions de l'Etat. »

Alain SORIANO : « L'Etat c'est autre chose. On est à Gaillac. Ce qui intéresse les Gaillacois ce sont les impôts qu'ils paient. Alors n'allez pas leur faire croire que ces travaux les ruinent, c'est une contre-vérité. »

Jean-Marc AGUERRE : « Monsieur SORIANO, nous avons une subvention de l'Etat, du département, de la région, je crois. Tout cela, c'est de l'argent public, c'est l'argent qui est prélevé sur le travail de tous les Français et donc je crois qu'il ne faut pas faire une distinction entre l'argent des Gaillacois et l'argent des Français. C'est le même. »

Alain SORIANO : « Nous sommes au conseil municipal, pas au département ni à la région. Donc ce qui compte pour les Gaillacois, c'est ce qu'ils sortent de leur poche pour les impôts communaux. »

Jean-Marc AGUERRE : « même si c'est l'argent des Gaillacois ce n'est pas une raison pour en faire des parkings. »

Martine SOUQUET : « Effectivement, nous avons prévu de revoir un petit peu la mobilité en ville, d'étudier justement la question des parkings et notamment place du Griffoul. Pourquoi ne pas rendre le secteur piétonnier ? Ce sont des idées auxquelles nous réfléchissons. »

Alain SORIANO : « Il y a longtemps que nous y avons pensé, croyez-le. Et comme le dit madame le maire, c'est à l'étude et ce n'est pas facile. Il a fallu 30 ans pour que les Gaillacois acceptent que la rue Portal soit piétonne. »

Dominique HIRISSOU : « Je voulais simplement dire que c'est tout l'intérêt d'avoir un SPR. Il est vraiment prévu pour traiter justement tout ce qui entoure les bâtiments patrimoniaux. Nous allons bien sûr travailler sur la voiture, comment faire pour valoriser tout ce patrimoine, comment rendre piétonnes certaines parties de la ville. »

5° Modification du Règlement intérieur

Rapporteur : Martine SOUQUET

Madame le maire propose aux élus d'approuver la version modifiée du règlement intérieur (jointe en annexe) qui attribue une place supplémentaire à l'opposition et deux places supplémentaires à la majorité au sein de la Commission Attractivité – festivals - tourisme et ambassadeurs du vignoble.

Madame le maire propose également de ramener de 3 à 2 le nombre de personnes qualifiées au sein de la commission petite enfance, comme suite à la nomination de Monsieur Arnaud Elgoyhen à la fonction de Conseiller Municipal.

1 annexe

Gabriel CARRAMUSA : « Je me félicite que vous laissiez un petit peu plus de place à l'opposition dans les commissions. Je voudrais revenir sur la réponse que m'avait apporté monsieur GAUSSERAND, concernant l'article L2121-22 du code général, où je lui soutenais qu'il y avait une obligation à ce que toutes les tendances de l'opposition soient représentées au sein des commissions. Il m'avait rétorqué que non. Effectivement ce n'est pas directement dans l'article, mais c'est une décision du Conseil d'État en date du 26/9/2012. Je peux vous la lire si vous le souhaitez. Elle précise que l'ensemble des tendances représentées au sein du conseil municipal doivent pouvoir disposer d'un représentant au sein des commissions permanentes. Décision du Conseil d'État du 26/9/2012. »

Martine SOUQUET : « Mais monsieur CARRAMUSA, nous avons dit que tout le monde pouvait se rendre dans les commissions. Vous pouvez tous venir dans toutes les commissions. »

Gabriel CARRAMUSA : « Oui, mais c'est mieux quand c'est écrit. »

VOTE : à l'unanimité des membres présents**6° Abrogation et remplacement de la délibération relative à la constitution des commissions municipales permanentes et à l'élection de leurs membres****Rapporteur : Martine SOUQUET**

Comme suite à la démission de deux élus du Conseil municipal, Madame le maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de modifier la composition des commissions permanentes.

Le Conseil Municipal n'étant pas intégralement renouvelé, il n'est pas nécessaire de procéder à la réélection de l'ensemble des membres des commissions.

Madame le maire propose donc aux élus de ne désigner au scrutin ordinaire que les membres appelés à occuper les sièges laissés vacants.

Toutefois, dans le cas particulier de la commission Attractivité – festivals - tourisme et ambassadeurs du vignoble, qui est dotée de trois nouveaux sièges, il conviendra de procéder à une réélection intégrale de ses membres.

Il est par ailleurs rappelé que le maire préside de droit l'ensemble des commissions permanentes.

Petite enfance, secteur scolaire, jeunesse et santé : 8 membres du conseil (6 du groupe majoritaire, 2 de l'opposition) auxquels s'ajoutent 2 personnes qualifiées.

Membres de la commission	
Présidence	Martine SOUQUET
Vice-présidence proposée lors de la 1 ^{ère} réunion de la commission	Claire VILLENEUVE
	Isabelle BEAUVAIS
	Corinne DARMANI
	Marie MONTELS
	Daniel RIBES
	Gabriel CARRAMUSA
	Thomas DOMENECH
Personnes Qualifiées	René KARREBERG
	Justine CHOULET

Développement économique, commerces, marchés, animations commerciales et ruralité : 10 membres (8 de la majorité, 2 de l'opposition) et 1 personne qualifiée.

Membres de la commission	
Présidence par délégation	Francis RUFFEL
Vice-présidence proposée lors de la 1 ^{ère} réunion de la commission	Daniel RIBES
	Martine VIOLETTE
	Dominique HIRISSOU
	Dany PORTES
	Anne DUBIER
	Monique GUILLE
	Corinne DARMANI
	<u>Remplaçant (e) de Marie-Françoise BONELLO</u>
	Thomas DOMENECH

Personnes Qualifiées	Roland PIGOT
----------------------	--------------

Vie quotidienne, travaux, cadre de vie, propreté, espaces verts : 15 membres (12 de la majorité, 3 de l'opposition) et 1 personne qualifiée.

Membres de la commission	
Présidence par délégation	Eric PILUDU
Vice-présidence propreté/espaces verts	Laurent SQUASSINA
Vice-présidence proximité Allo Mairie	Lahcène BAAZIZ
Vice-présidence coordination services techniques	Christel PALIS
	Dominique HIRISSOU
	Francis RUFFEL
	<u>Christian PERO (en remplacement de Martine SOUQUET)</u>
	Christelle HARDY
	Thierry BODDI
	David AMALRIC
Cimetières	Alain SORIANO
Cimetières	Monique GUILLE
	Gabriel CARRAMUSA
	Jean BATAILLOU
	Thomas DOMENECH
Personnes Qualifiées	Antony MOUSSU

Finances, achats publics, ressources humaines, administration générale, affaires juridiques : 15 membres (12 de la majorité, 3 de l'opposition)

Membres de la commission	
Présidence par délégation	Pierre TRANIER
Vice-présidence RH	Monique GUILLE
Vice-présidence Marchés Publics	Philippe ISSARD
	<u>Christian PERO (en remplacement de Martine SOUQUET)</u>
	Dominique HIRISSOU
	Alain SORIANO
	Francis RUFFEL
	Christelle HARDY

	Marie MONTELS
	Eric PILUDU
	Claire VILLENEUVE
	Laurent SQUASSINA
	<u>Remplaçant (e) de Marie-Françoise BONELLO</u>
	Gabriel CARRAMUSA
	Thomas DOMENECH

Culture ; patrimoine : 14 membres (12 de la majorité, 2 de l'opposition) et 2 personnes qualifiées

Membres de la commission	
Présidence par délégation	Alain SORIANO
Vice-présidence	Anne DUBIER
	Claire VILLENEUVE
	Dominique HIRISSOU
	Marie MONTELS
	Martine MOSTARDI
	Christian PERO
	<u>Arnaud ELGOYHEN en remplacement de Martine SOUQUET</u>
	Francis RUFFEL
	Eric PILUDU
	Dany PORTES
	Thierry VOGELAAR
	Agnès MERONI
	Dominique BOYER
Personnes qualifiées	Fanny NELATON
	Ghislaine PEDOUSSAUT

Sports, vie associative, vie des quartiers : 11 membres (9 de la majorité, 2 de l'opposition)

Membres de la commission	
Présidence par délégation	Christelle HARDY

Vice-présidence aux sports	Thierry BODDI
Vice-présidence aux associations	Thierry VOGELAAR
	Lahcène BAAZIZ
	Claire VILLENEUVE
	Christian PERO
	Daniel RIBES
	Dany PORTES
	Anne DUBIER
	Jean BATAILLOU
	Thomas DOMENECH

Urbanisme, aménagement du territoire : 15 membres (12 de la majorité, 3 de l'opposition)

Membres de la commission	
Présidence par délégation	Dominique HIRISSOU
Vice-présidence proposée lors de la 1 ^{ère} réunion de la commission	Christel PALIS
	Lahcène BAAZIZ
	Thierry BODDI
	<u>Christian PERO en remplacement de Martine SOUQUET</u>
	Francis RUFFEL
	Pierre TRANIER
	Alain SORIANO
	Marie MONTELS
	Christelle HARDY
	Eric PILUDU
	Claire VILLENEUVE
	Jean BATAILLOU
	Agnès MERONI
	Thomas DOMENECH

Attractivité, festivals, tourisme et ambassadeur du vignoble : 15 membres (12 de la majorité, 3 de l'opposition) et 5 personnes qualifiées

Gabriel CARRAMUSA : « Je proposerai, s'il le souhaite bien sûr, que ce soit monsieur Boyer qui intègre cette commission, de manière à ce que toutes les tendances de l'opposition soient représentées. »

Dominique BOYER : « Je ne prends pas part à ces débats puisque de toute façon, comme vous l'avez dit, toutes les personnes seront admises dans les commissions. »

Membres de la commission	
Présidence	Martine SOUQUET
Vice-Présidence	<u>Dany PORTES</u>
	Francis RUFFEL
	Pierre TRANIER
	Christelle HARDY
	Marie MONTELS
	<u>Christian PERO en remplacement de Martine SOUQUET</u>
	Dominique HIRISSOU
	Alain SORIANO
	Eric PILUDU
	Claire VILLENEUVE
	<u>Arnaud ELGOYHEN</u>
	<u>Laurent SQUASSINA</u>
	Alice GAUTREAU
	Thomas DOMENECH
	<u>Une place supplémentaire pour l'opposition</u>
Personnes Qualifiées	<u>Justine CHOULET</u> (en remplacement d'Arnaud ELGOYHEN)
	Jean-Guillaume MAYERAS
	Martine BOISSIERE
	Antony MOUSSU
	René KARREBERG

Politique de la Ville : 15 membres (13 de la majorité, 2 de l'opposition)

Membres de la commission	
Présidence par délégation	Francis RUFFEL

Vice-présidence	Christian PERO
	Pierre TRANIER
	Christelle HARDY
	Marie MONTELS
	Dominique HIRISSOU
	Alain SORIANO
	Eric PILUDU
	Claire VILLENEUVE
	Martine MOSTARDI
	Martine VIOLETTE
	Philippe ISSARD
	<u>Christel PALIS (en remplacement de Martine SOUQUET)</u>
	Remplaçant (e) de Marie-Françoise BONELLO
	Thomas DOMENECH

Développement durable, mobilité, transition écologique : 13 membres (10 de la majorité et 3 de l'opposition) ainsi que 3 personnes qualifiées

Membres de la commission	
Présidence par délégation	Marie MONTELS
	Francis RUFFEL
	Pierre TRANIER
	Christelle HARDY
	Claire VILLENEUVE
	<u>Arnaud ELGOYHEN en remplacement de Martine SOUQUET</u>
	Dominique HIRISSOU
	Alain SORIANO
	Eric PILUDU
	Christian PERO
	Alice GAUTREAU
	Agnès MERONI
	Thomas DOMENECH
Personnes Qualifiées	Roland PIGOT
	Antony MOUSSU

	Justine CHOLET
--	----------------

Démocratie participative : 13 membres (10 de la majorité et 3 de l'opposition) et 2 personnes qualifiées

Membres de la commission	
Présidence par délégation	Claire VILLENEUVE
	Francis RUFFEL
	Pierre TRANIER
	Christelle HARDY
	<u>Arnaud ELGOYHEN en remplacement de Martine SOUQUET</u>
	Dominique HIRISSOU
	Alain SORIANO
	Eric PILUDU
	Christian PERO
	Philippe ISSARD
	Agnès MERONI
	Dominique BOYER
	Thomas DOMENECH
Personnes Qualifiées	René KARREBERG
	Justine CHOLET

Alice GAUTREAU : « Je voulais juste mentionner que le CGCT prévoit que les commissions soient convoquées dans les 8 jours après leur création. Il y a encore énormément de commissions qui n'ont pas été convoquées, alors que ça fait beaucoup plus de 8 jours. »

Martine SOUQUET : « nous en prenons note, nous allons vérifier. »

Gabriel CARRAMUSA : « Je suis très étonné, en tant que nouvel élu, hormis la commission que vous présidiez madame le maire, de n'avoir pas reçu d'autres invitations à des réunions de commissions dont je fais partie. »

Martine SOUQUET : « nous en prenons note. De toutes façons, les commissions vont s'organiser. »

VOTE : à l'unanimité des membres présents

7° Election des membres de la Commission d'appel d'offres

Rapporteur : Martine SOUQUET

Pour faire suite à la démission de Marie-Françoise Bonello de ses fonctions de conseillère municipale et à l'élection de Martine Souquet à la fonction de maire, il y a lieu de procéder à la réélection des membres de la commission d'appel d'offres, conformément aux conditions d'élections approuvées lors du Conseil du 5 juillet 2020.

Madame le maire rappelle qu'en vertu des dispositions de l'article L 1411-5 du CGCT, la Commission d'Appel d'Offres se compose de cinq membres titulaires et de cinq suppléants.

En vertu de l'article D.1411-3 du CGCT, le scrutin se déroule suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

L'article D.1411-4 du CGCT précise que :

- Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.
- En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.
- En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Commission d'appel d'offres (proposition de madame le maire)	
Titulaire	Suppléant
Pierre TRANIER	<u>Lahcène BAAZIZ</u>
Eric PILUDU	Laurent SQUASSINA
Francis RUFFEL	Daniel RIBES
<u>Philippe ISSARD</u>	<u>Monique GUILLE</u>
OPPOSITION	OPPOSITION

Les listes de candidat

s suivantes ont été présentées :

Liste A	
Titulaire	Suppléant
Pierre TRANIER	Lahcène BAAZIZ
Eric PILUDU	Laurent SQUASSINA
Francis RUFFEL	Daniel RIBES
Philippe ISSARD	Monique GUILLE
Thierry BODDI	Christian PERO

Liste B	
Jean BATAILLOU	Alice GAUTREAU
Gabriel CARRAMUSA	Agnès MERONI
Jean-Marc AGUERRE	

Liste C

Dominique BOYER

Liste D

Thomas DOMENECH

Résultats du scrutin :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code électoral) : 0
- d) Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 0
- e) Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) : 33
- f) Majorité absolue : 17

Liste A : 26 voix

Liste B : 5 voix

Liste C : 1 voix

Liste D : 1 voix

Les membres de la commission d'appel d'offres sont :

Commission d'appel d'offres	
Titulaire	Suppléant
Pierre TRANIER	Lahcène BAAZIZ
Eric PILUDU	Laurent SQUASSINA
Francis RUFFEL	Daniel RIBES
Philippe ISSARD	Monique GUILLE
Jean BATAILLOU	Alice GAUTREAU

8° Election des membres de la Commission d'ouverture des plis

Rapporteur : Martine SOUQUET

Pour faire suite à l'élection de Martine Souquet à la fonction de maire, il y a lieu de procéder à la réélection des membres de la commission d'ouverture des plis, conformément aux conditions d'élections approuvées lors du Conseil du 5 juillet 2020.

Madame le maire rappelle qu'en vertu des dispositions de l'article L 1411-5 du CGCT, la Commission d'ouverture des plis se compose de cinq membres titulaires et de cinq suppléants.

En vertu de l'article D.1411-3 du CGCT, le scrutin se déroule suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

L'article D.1411-4 du CGCT précise que :

- Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.
- En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.
- En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Commission d'ouverture des plis (proposition de Madame le maire)	
Titulaire	Suppléant
Pierre TRANIER	<u>Lahcène BAAZIZ</u>
Eric PILUDU	Laurent SQUASSINA
Francis RUFFEL	Daniel RIBES
<u>Philippe ISSARD</u>	<u>Monique GUILLE</u>
OPPOSITION	OPPOSITION

Les listes de candidats suivantes ont été présentées :

Liste A	
Titulaire	Suppléant
Pierre TRANIER	Lahcène BAAZIZ
Eric PILUDU	Laurent SQUASSINA
Francis RUFFEL	Daniel RIBES
Philippe ISSARD	Monique GUILLE
Thierry BODDI	Christian PERO

Liste B	
Jean BATAILLOU	Alice GAUTREAU
Gabriel CARRAMUSA	Agnès MERONI
Jean-Marc AGUERRE	

Liste C

Dominique BOYER

Liste D

Thomas DOMENECH

Résultats du scrutin :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code électoral) : 0
- d) Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 0
- e) Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) : 33
- f) Majorité absolue : 17

Liste A : 26 voix

Liste B : 5 voix

Liste C : 1 voix

Liste D : 1 voix

Les membres de la commission d'ouverture des plis sont :

Commission d'ouverture des plis	
Titulaire	Suppléant
Pierre TRANIER	Lahcène BAAZIZ
Eric PILUDU	Laurent SQUASSINA
Francis RUFFEL	Daniel RIBES
Philippe ISSARD	Monique GUILLE
Jean BATAILLOU	Alice GAUTREAU

9° Election des membres de la Commission de Contrôle Financier

Rapporteur : Martine SOUQUET

Pour faire suite à la démission de Marie-Françoise Bonello de ses fonctions de conseillère municipale et à l'élection de Martine Souquet à la fonction de maire, il y a lieu de mettre à jour la commission de Contrôle Financier.

Madame le maire propose aux élus de procéder à un vote au scrutin ordinaire conformément au tableau qui suit :

Commission de contrôle financier	
Titulaire	Suppléant
Pierre TRANIER	Philippe ISSARD
Eric PILUDU	Laurent SQUASSINA
Francis RUFFEL	Daniel RIBES
Christel PALIS	Alain SORIANO à la place de Martine SOUQUET
Jean BATAILLOU	Remplaçant (e) de Marie-Françoise BONELLO

VOTE : 1 ABSTENTION**10° Mise à jour des membres de la Commission communale des impôts directs****Rapporteur : Martine SOUQUET**

Pour faire suite à l'élection de Martine Souquet à la fonction de maire, il y a lieu de procéder à la mise à jour de la commission communale des impôts directs

Madame le maire propose aux élus de procéder à cette mise à jour au scrutin ordinaire conformément au tableau qui suit :

Martine SOUQUET
Dominique HIRISSOU
Pierre TRANIER

VOTE : 2 ABSTENTIONS**11° Election des membres de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Gaillac-Graulhet Agglomération****Rapporteur : Martine SOUQUET**

Pour faire suite à l'élection de Martine Souquet à la fonction de maire de Gaillac, il y a lieu de procéder à l'élection des membres de la CLECT.

Madame le maire propose à l'assemblée d'élire les délégués dont les noms suivent :

<u>Martine SOUQUET</u>
Pierre TRANIER
<u>Alain SORIANO</u>

VOTE : 3 ABSTENTIONS**12° Mise à jour des membres de la Commission consultative des services publics locaux****Rapporteur : Martine SOUQUET**

Pour faire suite à l'élection de Martine Souquet à la fonction de maire, il y a lieu de mettre à jour de la commission consultative des services publics locaux.

Madame le maire propose aux élus de procéder à cette mise à jour au scrutin ordinaire conformément au tableau qui suit :

Pierre TRANIER (Président Délégué)
Christian PERO
<u>Francis RUFFEL</u>
Jean BATAILLOU

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Dominique BOYER : « Je ne prends pas part au vote parce que je fais partie du service public. »

13° Mise à jour des membres du Comité de Jumelage**Rapporteur : Martine SOUQUET**

Madame le maire propose d'élire au scrutin ordinaire un sixième membre de la commune au sein du comité de jumelage conformément au tableau qui suit :

Martine SOUQUET (Présidente)
Dany PORTES
Anne DUBIER
Isabelle BEAUVAIS
<u>Lahcène BAAZIZ</u>
Agnès MERONI

VOTE : 1 ABSTENTION

**14° Election des membres de la commission d'attribution des logements
Tarn Habitat Albi****Rapporteur : Martine SOUQUET**

Pour faire suite à la démission de Patrice Gausserand, il y a lieu de procéder à l'élection des délégués de la commune à la commission d'attribution des logements de Tarn Habitat Albi.

Madame le maire propose à l'assemblée d'élire au scrutin ordinaire les délégués suivants :

Titulaire	Suppléant
Francis RUFFEL	Christian PERO

VOTE : 2 ABSTENTIONS**15° Election des membres de la commission d'attribution des logements
Tarn Habitat Gaillac****Rapporteur : Martine SOUQUET**

Pour faire suite à la démission de Patrice Gausserand, il y a lieu de procéder à l'élection des délégués de la commune à la commission d'attribution des logements de Tarn Habitat Albi.

Madame le maire propose à l'assemblée d'élire au scrutin ordinaire les délégués suivants :

Titulaire	Suppléant
Francis RUFFEL	Christian PERO

VOTE : 2 ABSTENTIONS**16° Election des délégués au sein de Tarn Energies (ex SDET)****Rapporteur : Martine SOUQUET**

Pour faire suite à la démission de Marie-Françoise Bonello, Madame le maire propose à l'assemblée d'élire au scrutin ordinaire les délégués suivants :

Eric PILUDU
Laurent SQUASSINA

Christel PALIS
Remplaçant (e) de Marie-Françoise BONELLO

VOTE : 1 ABSTENTION**17° Election des délégués au sein de Granilia****Rapporteur : Martine SOUQUET**

Pour faire suite à l'élection de Francis Ruffel comme délégué titulaire de Gaillac-Graulhet Agglomération au sein de l'association Granilia, Madame le maire propose d'élire au sein de la pépinière d'entreprise les délégués de la Ville de Gaillac dont les noms suivent :

Titulaires	Suppléants
Pierre <u>TRANIER</u>	Francis <u>RUFFEL</u>
Daniel RIBES	Martine VIOLETTE

VOTE : 2 ABSTENTIONS**18° Election des délégués au sein du Conseil de Surveillance de l'Hôpital d'Albi****Rapporteur : Martine SOUQUET**

Pour faire suite à l'élection de Martine Souquet à la fonction de maire, il y a lieu de procéder à l'élection de deux délégués de la commune au sein du Conseil de Surveillance de l'Hôpital d'Albi.

Madame le maire propose aux élus d'élire les deux délégués suivants :

- Martine SOUQUET
- Francis RUFFEL

VOTE : 2 ABSTENTIONS**19° Election d'un délégué au sein du comité de pilotage du contrat urbain de cohésion sociale****Rapporteur : Martine SOUQUET**

Pour faire suite à la démission de Patrice Gausserand, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau délégué de la commune au sein du comité de pilotage du contrat urbain de cohésion sociale.

Madame le maire propose aux élus d'élire le délégué suivant :

- Francis RUFFEL

VOTE : 1 ABSTENTION

20° Abrogation et remplacement de la délibération 89-2020 concernant l'élection d'un correspondant défense

Rapporteur : Martine SOUQUET

Madame le maire propose de désigner en tant que nouveau correspondant défense le conseiller dont le nom suit :

- Philippe ISSARD

VOTE : 1 ABSTENTION

21° Cimetières - reprises de terrains non concédés

Rapporteur : Alain SORIANO

Considérant que la commune, conformément à la réglementation relative aux opérations funéraires et à la gestion des cimetières prévue par le Code Général de Collectivités Territoriales, est en droit de reprendre les sépultures en terrain commun (article R2223-5 du CGCT) dont la jouissance par les familles des défunts a été accordée gratuitement pendant le délai de rotation applicable au cimetière communal de Saint-Martin de Villecourtès, soit quinze ans,

Considérant qu'une gestion rationnelle de l'espace du cimetière évite, soit de ne pas l'agrandir, soit d'en créer un nouveau, avec toutes les conséquences financières pour le budget communal que ces opérations comportent,

Madame le maire propose à l'assemblée :

D'APPROUVER la relève systématique de toutes les sépultures en terrain commun dont le délai de rotation est arrivé à expiration,

D'AUTORISER à prendre, conformément à la réglementation en la matière, au moment opportun, un arrêté afin de définir les conditions dans lesquelles auront lieu ces reprises.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

II) FINANCES

1° Mise aux normes d'accessibilité des établissements recevant du public : demande de subventions

Rapporteur : Pierre TRANIER

Madame le maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 19 juin 2019, le Conseil Municipal a adopté l'Agenda d'Accessibilité Programmé des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP)

L'opération a été engagée en 2020 sur 16 établissements recevant du public. En 2021, la ville a planifié la mise en conformité de 6 établissements recevant du public à savoir : le Centre d'accueil de jour pour personnes âgées (Maison Marie Bermond), l'Abbaye (maison des vins), la salle de spectacles Rives Thomas, les vestiaires et tribunes du stade Laborie, le club house rugby Laborie et le gymnase la Clavelle avec vestiaires.

Le montant estimatif de la dépense s'élève à 545 169 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De solliciter une aide financière auprès de l'Etat (DSIL), de la Région Occitanie et du Département du Tarn
- D'adopter le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération	545 169 € HT
Etat DSIL (50 %)	270 212 €
Région Occitanie (9 %)	50 000 €
Département du Tarn (20 %)	109 034 €
VILLE DE GAILLAC autofinancement	115 923 €

VOTE : 5 ABSTENTIONS

2° Création de la maison des associations : demande de subventions

Rapporteur : Pierre TRANIER

Madame le maire informe l'assemblée du projet de création de la maison des associations.

Il est rappelé que lors de sa séance du 08 septembre 2020, le conseil municipal de la ville de Gaillac a décidé de se porter acquéreur des locaux d'exposition d'un fabricant de meubles situés à la périphérie immédiate du centre-ville, en vue de la création de la Maison des Associations.

Le projet consiste à réaliser des travaux d'aménagement en procédant au compartimentage des lieux, ce qui permettra d'accueillir dans des locaux mieux adaptés plusieurs associations de tous horizons (sport, culture, caritatif...)

Le montant estimatif de la dépense, y compris l'acquisition des locaux, s'élève à 878 000 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De solliciter une aide financière auprès de l'Etat (DSIL), de la Région Occitanie et du Département du Tarn
- D'adopter le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération	878 000 € HT
Etat DSIL (50 %)	439 000 €
Région Occitanie (15 %)	131 700 €
Département du Tarn (15 %)	131 700 €
VILLE DE GAILLAC autofinancement	175 600 €

Gabriel CARRAMUSA : « Je voudrais revenir sur ce point. Lors du conseil municipal du 8 septembre, Patrice GAUSSERAND nous a déclaré que l'on ne pouvait pas donner d'estimation du coût des travaux. Il nous a expliqué qu'une commission devait travailler sur ce projet. Je note qu'un mois après, on nous demande de délibérer sur un montant de dépenses estimé à 440 000€. Alors je m'interroge : soit la commission a été très très efficace, soit monsieur GAUSSERAND nous a menti le 8 septembre. Parce que le coût total de cette opération s'élève en fait à 878 000,00€.

Je reviens sur le conseil municipal du 8 septembre, où il était trop tôt pour avoir une estimation. Donc un mois après, le coût est estimé à 878 000€, ce qui est énorme. Je vous répète ce que j'avais dit au mois de septembre : la commune est déjà propriétaire de plusieurs bâtiments ; nous en avons identifié 3 pendant la campagne, à minima ; ils auraient pu, en étant rénovés, accueillir les associations. Au lieu de ça, vous allez continuer à les laisser tomber en ruine. Lors de son dernier conseil municipal, Patrice Gausserand déclarait qu'à son arrivée en 2014, il ne restait quasiment que des ruines. Donc moi je m'interroge, et je vous pose la question : quand vous serez parvenus au terme de votre mandat, qu'est-ce que vous allez laisser aux Gaillacois ?

Encore une fois, c'est une occasion ratée d'offrir aux associations un lieu qui existe déjà, qui soit proche du centre-ville et pas à proximité d'une usine classée Seveso. »

Martine SOUQUET : « pour essayer d'obtenir de la dotation DSIL, il fallait déposer le dossier au 31 septembre ; nous avons été un petit peu pris de court, parce qu'effectivement il fallait aller vite. Donc nous avons réalisé un estimatif, un petit peu gonflé pour essayer d'avoir des subventions. Quand vous parlez de Seveso, je pense qu'ils sont contrôlés et qu'il n'y a pas de souci. »

Jean-Marc AGUERRE : « Madame le maire, même contrôlé, surveillé, il existe un risque d'explosion ; et donc aujourd'hui nous créons des zones pour justement

polariser les inconvénients de certaines activités dangereuses. Pensez-vous qu'il soit vraiment judicieux d'y placer une maison des associations, qui plus est loin du centre-ville, loin des arrêts de bus, pour accueillir une population aux revenus souvent modestes qui ne peut pas toujours se déplacer sans transports en commun ? Aujourd'hui, je suis très surpris de ce choix.

Autre point : est-ce que la vente est réalisée ou est-elle toujours en cours de négociation ? Parce que j'ai regardé le budget primitif, nous avons acheté Alphacan, 2 250 000 € de mémoire ; il n'y a toujours pas de projet sur le site ; nous ne savons pas ce qui s'y passe. Quand je prends le train pour Toulouse, je passe devant Alphacan, il ne se passe rien. »

Martine SOUQUET : « nous ne délibérons pas sur Alphacan monsieur AGUERRE, mais sur la maison des associations. Il ne faut pas tout mélanger quand même. »

Jean-Marc AGUERRE : « Madame le maire, je ne mélange pas, c'est le même problème. Nous achetons des bâtiments industriels sans savoir quoi en faire ; dépollution, amiante, projets : cela se prépare, en amont ; ce sont des transformations et rénovations très lourdes, avec des sols peut-être pollués, des problèmes d'accessibilité. »

Martine SOUQUET : « Je vous signale monsieur AGUERRE que lorsque nous avons acheté Alphacan, les membres de votre groupe ont voté pour. »

Jean-Marc AGUERRE : « Très bien. Moi, aujourd'hui je pense que ce n'est pas un bon choix et que la mairie n'a pas à acheter ce que les autres ne veulent pas. »

Martine SOUQUET : « L'achat des meubles Delmas est en cours ; la signature va se faire chez le notaire prochainement. »

Jean-Marc AGUERRE : « Je pense qu'il faudrait suspendre l'opération, faire une étude de risques avant d'envoyer des gens dans un endroit qui n'est pas destiné à cela. Je rappelle que c'est une zone d'activité industrielle. L'établissement recevait du public mais cette fois ce sont des associations caritatives qui vont recevoir du monde. Donc aujourd'hui, Gabriel a parfaitement raison, il y a d'autres endroits en centre-ville, plus adaptés. »

Thomas DOMENECH : « Les 875 000 €, c'est ce que paiera la mairie, ou vous avez inclus les subventions ? »

Martine SOUQUET : « C'est le montant total. La charge de la ville est de 175 000€, vous l'avez sur le tableau. La vente représente 400 000 €. Avec achat plus travaux, nous sommes à 878 000 €. »

Thomas DOMENECH : « C'est pour cela que je pose la question. Donc c'est bien une délibération qui concerne l'achat et les travaux. »

Martine SOUQUET : « oui ». »

Thomas DOMENECH : « Je voulais juste clarifier ce point-là. Deuxièmement, concernant les friches, puisque finalement c'est la question qui est posée... »

Martine SOUQUET : « Ce n'est pas du tout la question qui est posée. Nous parlons des demandes de subventions. »

Thomas DOMENECH : « puisque le débat est parti sur l'opportunité, nous ne faisons pas qu'une demande de subvention, nous actons aussi la dépense de 175 000€ pour cette opération. Donc c'est aussi la question de notre vision de la ville.

Il ne faut pas le cacher, cela va nous coûter de l'argent. Maintenant Gaillac est une ville qui croît ; cette zone-là est charnière entre le centre et la grande campagne. Nous ne sommes pas opposés à l'achat de ce bâtiment parce que nous pensons qu'à terme, vu sa situation, il servira à tout un tas de choses pour la collectivité. D'autre part, effectivement, il faut soulever le fait que nous avons déjà des propriétés, qu'il faudra bien en faire quelque chose, en corrélation avec le développement et l'accroissement de la ville. Parce que de toute façon, les besoins en locaux et en services vont se multiplier, que cela soit dans le centre ou dans cette zone charnière de la ville. Donc stratégiquement, c'est une bonne chose que la mairie rachète les bâtiments anciens. Parce que, si l'on prend par exemple la gendarmerie et la MCEF, nous avons fait du neuf, et finalement cela a bien grevé les comptes de la commune. Donc cela ne coûte pas forcément moins cher de refaire à neuf que d'acheter de l'ancien ; surtout qu'il nous faut lutter contre la diffusion de l'habitat et des services, pour réduire la place de la voiture en ville. Et je pense qu'effectivement l'achat d'un bâtiment par la collectivité, à terme, est un gain d'argent pour la ville, c'est un investissement, et cela nous permet également de reconverter tout un bâti qui serait voué soit à la destruction soit à l'achat par des activités que l'on ne désire pas. Merci. »

Dominique BOYER : « Concernant la création de la maison des associations, nous sommes pour ; c'était dans nos propositions électorales. Loger des associations, ce n'est quand même pas rien, et aucune étude, aucun plan, aucun chiffrage n'a été réalisé. Nous demandons des subventions pour casser les cloisons. Nous offrons les locaux comme des paquets de bonbons. Et puis nous irons inaugurer sans que personne n'ait jamais eu à se prononcer sur quoi que ce soit.

C'est la conséquence d'un système de délégation, qui permet de glisser de l'annonce à l'achat, de l'achat à la réalisation, par la seule volonté du maire. De 400 000€, nous passons à 800 000, en attendant le reste. Vous aviez annoncé 450 000€ pour 2800 m². Là, nous sommes à 2445 m².

C'est la raison pour laquelle il faut revenir sur ce bloc de délégations qui est accordé au maire, et qui autorise tous ces glissements. »

Martine SOUQUET : « Merci monsieur BOYER pour votre intervention. Je vous signale que l'achat va se faire, et que quand vous dites que nous n'avons pas de plan, vous n'en savez rien. Nous votons juste une demande de subvention. »

VOTE : 6 VOIX CONTRE, UNE ABSTENTION

3° Réaménagement de l'Hôtel de Ville et création d'un parvis : demande de subventions

Rapporteur : Pierre TRANIER

Madame le maire informe l'assemblée du projet de réaménagement suivant :

- Création d'un parvis devant l'Hôtel de ville facilitant l'accessibilité
- Restructuration de l'accueil et mise aux normes de sécurité incendie et d'accessibilité aux PMR de l'ensemble des bureaux.

Le montant estimatif de la dépense s'élève à 747 315 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De solliciter une aide financière auprès de l'Etat (DSIL), de la Région Occitanie et du Département du Tarn
- D'adopter le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération	747 315 € HT
Etat DSIL (50 %)	373 658 €
Région Occitanie (15 %)	112 097 €
Département du Tarn (15 %)	112 097 €
VILLE DE GAILLAC autofinancement	149 463 €

Gabriel CARRAMUSA : « Vous avez englobé dans la délibération la création du parvis, la restructuration de l'accueil, la mise aux normes. Est-ce que vous pourriez nous donner une idée approximative de la ventilation avant de délibérer ? »

Martine SOUQUET : « je ne l'ai pas avec moi, je pourrai vous la donner la prochaine fois si vous voulez. Ce qui est certain, c'est que ce projet va se faire en plusieurs étapes. Il y aura tout d'abord, bien sûr, les normes de sécurité et d'accessibilité ; la création du parvis interviendra dans un deuxième temps. Je ne peux pas vous donner les détails aujourd'hui, mais je vous les donnerai la prochaine fois. »

Jean BATAILLOU : « Ma question est simple, est-ce que c'est le même montant et la même ventilation que le projet de 2014 ? »

Martine SOUQUET : « Approximativement, pour ce qui est du montant. »

Thomas DOMENECH : « rénover ou repenser l'accueil de la mairie, je pense que personne ne peut être contre ; par contre, quand vous parlez de parvis, il s'agit bien de l'espace côté parking, en face de la mairie ? Dans ce cas, nous voterons contre. Vous ne présentez pas les impacts à la fois sur le parking de cette place et sa circulation. Qu'il faille aménager la mairie pour des questions d'accessibilité aux handicapés etc., il n'y a pas de souci ; mais il nous semble que cette rénovation ne

peut se faire sans un projet global pour la place. Présenter cette opération comme une simple intervention sur le parvis ressemble à une dépense improductive. La rénovation de l'accueil, ce n'est pas improductif, mais un parvis c'est de l'embellissement pur. Ce qui, au vu de nos finances actuelles, n'a pas de caractère d'urgence. Je ne dis pas que dans un autre temps, si Gaillac en a les moyens, il ne faille pas faire un parvis. Mais dans le moment actuel, je pense que ce n'est pas une priorité. Il y a effectivement des associations à loger, une crise sanitaire à gérer, peut-être une crise sociale, économique dans une ville qui croît. Il va falloir répondre à de nouveaux besoins de services et investir dans de nouvelles zones de la ville qui se peuplent, qui se construisent, etc. Donc effectivement, ce parvis ne constitue pas une dépense opportune ni pertinente en ce moment. Merci. »

Martine SOUQUET : « C'est votre choix. Mais il faut rappeler que les mariages ne se déroulent pas de dans de bonnes conditions actuellement. Les gens sortent de la salle des mariages et se retrouvent dans la rue. Un parvis permettrait de sécuriser les cérémonies. »

Thomas DOMENECH : « Les gens sont heureux de se marier à Gaillac, madame SOUQUET. N'exagérons pas non plus. »

Jean BATAILLOU « le parvis n'a pas moins importance que le projet de l'avenue Foch qui a été présenté l'autre jour en commission. Donc ce soir, nous votons des subventions sur ce projet-là, sans qu'aucune réflexion sérieuse n'ait été engagée, contrairement à l'avenue Foch, sans savoir ce qui va arriver ou ce que l'on va en faire. »

Martine SOUQUET : « nous nous sommes surtout positionnés pour avoir des subventions. Vous le savez bien, nous n'obtiendrons pas satisfaction pour tout. »

VOTE : 6 VOIX CONTRE

4° Réhabilitation du gymnase Camus : demande de subventions

Rapporteur : Pierre TRANIER

Madame le maire informe l'assemblée du projet de réhabilitation du gymnase Camus.

Les travaux consistent en la mise en conformité électrique et sécurité incendie, l'amélioration des performances énergétiques et la réduction des émissions de GES (isolation du toit et des murs), l'amélioration de la qualité d'air intérieure (ventilation), celle des infrastructures de desserte (voie d'accès) et l'embellissement (peintures, faux plafonds).

Le montant estimatif de la dépense s'élève à 957 116 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De solliciter une aide financière auprès de l'Etat (DSIL), de la Région Occitanie et du Département du Tarn
- D'adopter le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération	957 116 € HT
Etat DSIL (50 %)	478 558 €
Région Occitanie (15 %)	143 567 €
Département du Tarn (15 %)	143 567 €
VILLE DE GAILLAC autofinancement	191 423 €

Dominique BOYER : « il y a 3 ans, il y a eu à peu près 160 ou 170 000€ de travaux concernant l'embellissement, l'isolation phonique et thermique. Là où je suis étonné, c'est sur le montant, parce que je me souviens qu'à l'occasion du salon des maires, j'avais fait des démarches auprès des constructeurs de gymnase et nous n'étions pas loin de 1,2 million. A la limite, il vaut mieux construire un autre gymnase. »

Thomas DOMENECH : « Puisque nous parlons du gymnase Albert Camus et des travaux de rénovation, je voulais aborder le cas de cette petite association qui s'appelle Gaillac musculation. Elle rencontre un grand succès. Il y a beaucoup de gens qui font appel à elle pour faire du sport. Je crois savoir même que les gendarmes de la ville s'y entraînent. Par contre, les locaux sont extrêmement vétustes. Vu son succès, je crois qu'il serait opportun de vous mettre en relation avec cette association-là pour voir dans quelle mesure nous pourrions trouver une solution pour qu'ils disposent de plus de place et de locaux de meilleure qualité. »

Martine SOUQUET : « oui, nous les rencontrerons. »

VOTE : 5 ABSTENTIONS

5° Réhabilitation du gymnase PICHERY : demande de subventions

Rapporteur : Pierre TRANIER

Madame le maire informe l'assemblée du projet de réhabilitation du gymnase PICHERY.

Les travaux qui s'appuient sur des audits énergétique et technique, consistent en des réparations structurelles du bâtiment (mur pignon fissuré et renforcement du dallage), des améliorations thermiques (réfection de l'isolation, changement de menuiseries)

et des améliorations de la qualité de l'air intérieur et de rénovation pour un meilleur usage et confort de l'utilisateur (ventilation, peintures, revêtement acoustique...

Le montant estimatif de la dépense s'élève à 1 322 980 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De solliciter une aide financière auprès de l'Etat (DSIL), de la Région Occitanie et du Département du Tarn
- D'adopter le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération **1 322 980 € HT**

Etat DSIL (50 %)	661 490 €
Région Occitanie (15 %)	198 447 €
Département du Tarn (15 %)	198 447 €
VILLE DE GAILLAC autofinancement	264 596 €

VOTE : 5 ABSTENTIONS

6° Réhabilitation de la piscine couverte Pichery : demande de subventions

Rapporteur : Pierre TRANIER

Madame le maire informe l'assemblée du projet de réhabilitation de la piscine couverte de Pichery.

Les travaux qui s'appuient sur deux audits énergétique et technique, consistent à réhabiliter le bâtiment existant avec la mise aux normes des équipements actuels et à les rénover afin de répondre à des enjeux d'efficacité énergétique, sanitaires et de confort des usagers (rénovation totale de la centrale de traitement d'air et de son système attaché, mise aux normes de la distribution d'eau chaude sanitaire, remise en état complète du système de pompage, rénovation du traitement d'eau, du chauffage, de la filtration, ravalement des façades, isolation en toiture...)

Le montant estimatif de la dépense s'élève à 1 036 845 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De solliciter une aide financière auprès de l'Etat (DSIL), de la Région Occitanie et du Département du Tarn
- D'adopter le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération **1 036 845 € HT**

Etat DSIL (50 %)	518 422 €
------------------	-----------

Région Occitanie (15 %)	155 527 €
Département du Tarn (15 %)	155 527 €
VILLE DE GAILLAC autofinancement	207 369 €

Dominique BOYER : « Concernant la piscine, nous avons reçu une lettre de mise en demeure de la préfecture en juin 2018, pour des travaux proposés plusieurs fois et rejetés par votre prédécesseur. Le problème c'est que les utilisateurs et les agents respirent des chloramines. »

Martine SOUQUET : « C'est pour cela que nous faisons les travaux monsieur Boyer. »

Dominique BOYER : « oui, mais depuis 2018, tout cela avait été proposé. Quand ces travaux seront-ils programmés, en urgence ? Nous n'avons pas de programmation sur les travaux non plus ? »

Martine SOUQUET : « Ils vont être faits. Pour l'instant nous demandons des subventions. Laissez-nous travailler. »

Thomas DOMENECH : « Juste une remarque sur la piscine Pichery. Elle est quand même très utilisée et le club de natation rencontre aussi un gros succès. Il est important que la commune puisse permettre à ses citoyens de faire du sport dans des conditions décentes. Les dimensions de cette piscine ne permettent pas d'organiser des compétitions, il faut allonger le bassin, c'est toujours un peu compliqué. Cette possibilité sera-t-elle étudiée pour qu'enfin, à Gaillac, on puisse avoir une piscine aux normes sportives exigées par les fédérations et les championnats régionaux, nationaux. Merci. »

Dominique BOYER : « Je ne sais pas si nous devons accueillir des compétitions nationales, mais en tout cas sur des compétitions régionales ou sur de l'entraînement, notre bassin n'est pas suffisant. »

VOTE : 5 ABSTENTIONS

7° Renouvellement complet des luminaires du parc d'éclairage public : demande de subventions

Rapporteur : Pierre TRANIER

Madame le maire informe l'assemblée du projet de renouvellement complet des luminaires du parc d'éclairage public par du « 100 % LED ».

Le patrimoine comporte environ 3000 points lumineux et représente une consommation annuelle de 1 470 640 kWh et une facture énergétique de 194 3225 €/an (données 2019).

L'objectif est de réduire les consommations d'énergie liées à l'éclairage public de 72 % par rapport à la situation actuelle.

Les travaux d'investissement consisteront d'une part à renouveler les luminaires et d'autre part à fiabiliser le patrimoine (rénovation d'armoires, de supports et du réseau aérien)

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 2 346 550 € HT avec un étalement sur 3 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De solliciter une aide financière auprès de l'Etat (DSIL), de la Région Occitanie et du Département du Tarn
- D'adopter le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération exercices)	2 346 550 € HT (étalé sur 3
Etat DSIL (50 %)	1 173 275,00 €
Région Occitanie (15 %)	351 983,50 €
Département du Tarn (15 %)	351 983,50 €
VILLE DE GAILLAC autofinancement	469 310,00 €

Gabriel CARRAMUSA : « Je trouve dommage qu'on limite la délibération au remplacement des luminaires. Il semble que l'on passe à côté de l'occasion d'une réflexion plus large sur l'éclairage public. Par exemple quid de la question de l'extinction durant une partie de la nuit. »

Martine SOUQUET : « Mais cela viendra après. Dans le cadre de la démocratie participative, nous allons créer un site internet pour interroger les Gaillacois. Et c'est le genre de question que l'on pourra poser. »

Gabriel CARRAMUSA : « Je sais bien madame SOUQUET, mais il est vrai que cette délibération aurait pu arriver après la réflexion de la commission. »

Martine SOUQUET : « Mais c'est toujours pour se positionner pour les subventions. Mais je vous rejoins tout à fait : ce débat avec les Gaillacois, nous l'aurons. »

Gabriel CARRAMUSA : « Y compris sur une commission ouverte aux citoyens ? »

Martine SOUQUET : « Bien sûr, il n'y a pas de souci. »

Thomas DOMENECH : « nous nous félicitons du fait que la mairie se pose la question de l'éclairage public. Dans notre programme, il y avait un gros volet énergie et éclairage public, puisque nous avons identifié que dans les comptes de la commune c'est un poste qui coûte relativement cher et dont l'efficacité n'est pas forcément au rendez-vous. Donc il fallait intervenir rapidement. Il y a plusieurs solutions : le solaire ou le LED. Vous vous dirigez vers la deuxième solution. Reste la question de certaines zones : dans une grande commune très étalée, cela engendre des coûts. Il faudrait mener une réflexion sur ce territoire rural et sur les zones moins

denses, où certains points doivent être absolument éclairés. Concomitamment, il faudrait réfléchir à un plan sur l'habitat dense, avec des pilotes autonomes à énergie solaire qui permettraient, pour un faible coût, d'éclairer certaines zones. Parce que lorsque les gens se lèvent tôt le matin et rentrent tard, ou quand les enfants vont à pied au collège, ils ont besoin d'éclairage. Mais cela a été dit. C'est une réflexion collective. Le problème, c'est que nous ne voyons pas votre projet. C'est vrai, c'est une demande de subventions. Nous n'avons pas de réticence là-dessus. Nous avons un programme très clair et très précis sur ce point-là. »

Dominique BOYER : « Nous sommes ravis d'apprendre qu'il y aura une réflexion sur les coupures de luminaires pendant la nuit. Je voudrais revenir sur l'avenue Albert Camus où il n'y a plus d'éclairage public depuis des mois. Apparemment les riverains s'en plaignent. Donc si vous pouviez faire quelque chose, merci pour eux. »

Martine SOUQUET : « Alors cela m'étonne, parce que nous avons reçu justement un courrier nous disant qu'au niveau du collège il y a trop d'éclairage. »

Dominique BOYER : « Je ne parle pas du collège mais du secteur entre la rue des chalets et la rue d'Alger. »

VOTE : 5 ABSTENTIONS

8° Rénovation et sécurisation du Pont du Jeansault : demande de subventions

Rapporteur : Pierre TRANIER

Madame le maire informe l'assemblée du projet de rénovation et sécurisation du pont du Jeansault (Place de la République).

Une étude d'inspection détaillée réalisée en 2019 a révélé des fragilités structurelles de l'ouvrage. Des travaux de sécurisation et de rénovation doivent par conséquent être réalisés.

Le montant estimatif de la dépense s'élève à 389 308 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De solliciter une aide financière auprès de l'Etat (DSIL)
- D'adopter le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération	389 308 € HT
Etat DSIL (70 %)	272 515 €
VILLE DE GAILLAC autofinancement	116 793 €

VOTE : 5 ABSTENTIONS

9° Mise en conformité des installations de sécurité incendie de l'Abbaye Saint Michel : demande de subventions

Rapporteur : Pierre TRANIER

Madame le maire informe l'assemblée du projet de mise en conformité des installations de sécurité incendie de l'Abbaye Saint Michel.

Les travaux vont concerner l'isolation coupe-feu des locaux, la mise en conformité des installations électriques et de ventilation, la remise en état des installations de désenfumage existantes.

Le montant estimatif de la dépense s'élève à 103 020 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De solliciter une aide financière auprès de l'Etat (DSIL), de la Région Occitanie et du Département du Tarn
- D'adopter le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération	103 020 € HT
Etat DSIL (50 %)	51 510 €
Région Occitanie (15 %)	15 453 €
Département du Tarn (15 %)	15 453 €
VILLE DE GAILLAC autofinancement	20 604 €

VOTE : 5 ABSTENTIONS

Jean-Marc AGUERRE : « personne ne conteste la nécessité de ces travaux. Comme monsieur SORIANO l'a dit, il faut entretenir le patrimoine laïc et républicain. Ici autour de la table, des prises de paroles ont souligné l'exiguïté de certains locaux, comme à Camus. Moi je joue à la pelote basque, à Pichery, je vois sur le mur de gauche une faille qui part du pignon et qui descend jusqu'au sol. Je voudrais rappeler Madame le maire, que le Tarn a été choisi comme département pour la préparation préolympique 2024. Donc vous voyez, le Tarn est une terre de sport et cela compte pour l'attractivité. Si Gaillac pouvait avoir des équipements sportifs de haut niveau, nous pourrions accueillir des équipes étrangères et trouver une attractivité autre que culturelle. Enfin, je ne sais pas comment monsieur SORIANO qualifie le festival des lanternes. Ce que je veux dire par là, c'est qu'aujourd'hui vous avez présenté 8 ou 9 projets d'investissement à la "va-vite". Je comprends très bien l'opportunité de demander des subventions. Au total, sur 8 millions d'euros d'opérations, vous envisagez à peu près 4,5 millions de DSIL et à peu près 3 millions de subventions demandées aux collectivités locales. Savez-vous combien de DSIL a été attribuée l'année dernière dans le département du Tarn ? 3,8 millions. Aujourd'hui, Gaillac tout seul espère l'équivalent de l'enveloppe qui a été allouée l'année dernière au département. Madame le maire a raison, il y a un complément cette année, dû au

plan de relance. Mais cela ne va pas augmenter à ce point l'enveloppe du Tarn qui sera de 6 millions au lieu de 4. La question que je pose va concerner les finances de la commune : si nous n'obtenons pas le montant des subventions désiré, est-ce que la commune prendra à sa charge le reste à payer par les économies de gestion ou l'emprunt ? »

Martine SOUQUET : « nous ferons un phasage de tous ces travaux dans un second temps. »

Jean-Marc AGUERRE : « Je vais terminer. Il y a tout de même des travaux prioritaires, des choses qui sont en retard. Le gymnase Pichery aujourd'hui présente un certain danger. J'en suis utilisateur. Camus pose des problèmes. Donc aujourd'hui il y a des travaux à mener sans délais. »

Martine SOUQUET : « Je vous rappelle quand même que pour l'abbaye, la commission de sécurité signale des problèmes depuis 2009. Et depuis 2009, cela n'a pas été fait. Donc vous non plus, vous n'avez pas réalisé ce qui devait l'être. »

Jean-Marc AGUERRE : « Mais madame le maire, la vie, ce sont des choix. Et un gymnase qui accueille des scolaires, des équipes sportives, représente une priorité par rapport à d'autres choix. Donc aujourd'hui, est-ce que vous vous engagez à prendre financièrement à votre charge le reste à payer ? »

Martine SOUQUET : « Je ne prends pas d'engagement de la sorte. Nous étudierons la faisabilité et nous ferons un phasage. »

Gabriel CARRAMUSA : « Je voudrais compléter ce que disait Jean-Marc Aguerre. Notre interrogation porte sur les subventions, puisque sur l'ensemble des projets, encore une fois, nous n'avons pas un avis défavorable. Nos réserves ne portent pas sur la nature des travaux, mais bien sur leur financement. Avec le plan de relance de l'état, l'enveloppe a été augmentée d'un milliard d'euros, donc de 50% par rapport à ce qui se fait habituellement. Mais pour le Tarn, depuis le premier janvier, le dernier tableau de la préfecture établit un total de subventions au 30 septembre de 2 825 000,00€, pour l'ensemble du département. Là, nous allons demander 4 400 000€, ce qui paraît énorme. »

Martine SOUQUET : « Il faut d'abord demander et nous verrons ce que nous recevrons. Nous ne sollicitons pas que l'Etat. »

Gabriel CARRAMUSA : « D'où la question de Jean-Marc Aguerre : où va la priorité ? Est-ce que vous allez financer par l'emprunt l'ensemble de ces travaux ? Je pense que vous avez conscience que nous n'aurons pas tout. Nous demandons 50 % à l'Etat quand sa participation moyenne tourne à 25 %. »

Thomas DOMENECH : « je trouve le débat intéressant. Il faut bien monter les dossiers pour demander des subventions. Mais je crois aussi effectivement qu'il est nécessaire de prioriser, c'est une question de stratégie municipale. Nous sommes à un moment où la ville va avoir énormément de travaux à mener pour des raisons de sécurité, pour rendre des services à nos concitoyens, parce qu'il y a de nouveaux

besoins, des infrastructures qui vieillissent, qui n'ont pas été entretenues. Tout ceci pose surtout la question du service technique de la mairie. Nous serions plus à l'aise pour dégager des priorités et pour faire des travaux si nous avons des services techniques capables d'en réaliser une partie. Pourquoi ? Parce qu'un travail en régie coûte 30 à 40% moins cher. Donc je crois que, stratégiquement, nous ne pouvons pas nous lancer dans une vague d'investissements et de constructions si nécessaires et pertinents soient-ils sans réfléchir à la manière d'en réaliser le plus possible en payant le moins possible, pour la même qualité. Les services techniques, depuis bien avant 2014, se réduisent d'année en année, alors qu'une mairie qui est capable d'auto-produire une partie de ses travaux est moins soumise à la contrainte des priorités. »

Martine SOUQUET : « Ce n'est quand même pas avec les services techniques que nous allons rénover la toiture de l'abbaye ou rallonger la piscine, monsieur Domenech. »

Thomas DOMENECH : « dans certaines villes, il y a des services techniques qui sont capables de rénover le toit d'une église, parfaitement. C'est un choix dans la formation et les compétences. Je ne dis pas que nous devons en arriver là, Gaillac n'est qu'une ville de 15 000 habitants. Mais beaucoup de travaux pourraient être pris en charge en interne et coûteraient beaucoup moins cher. Le comptable public note que Gaillac dépense beaucoup plus que n'importe quelle ville de la même strate. Et pourquoi elle dépense plus ? Parce qu'elle s'est coupée de ses capacités productives, c'est-à-dire qu'elle n'a pas les moyens de produire elle-même et moins cher. Maintenant vous pouvez répondre en disant "oui mais ils ne vont pas refaire l'abbaye" ; non, nous sommes d'accord qu'ils ne vont pas refaire l'abbaye ni Sainte-Cécile. Mais ils peuvent faire beaucoup de choses, par exemple sur les gymnases que nous n'aurions pas à sous-traiter et qui nous coûteraient beaucoup moins cher. »

Jean-Marc AGUERRE : « Pour terminer notre intervention commune avec Gabriel, je rappelle qu'aujourd'hui le marché bancaire est très favorable aux emprunteurs, il est possible d'emprunter à moins d'un pourcent, et je rappelle que le plan de relance sert aussi à redonner de l'activité aux entreprises. Aujourd'hui nous sommes plongés dans une crise sanitaire importante, avec une chute du chiffre d'affaires de beaucoup de sociétés, et effectivement, il faut profiter de ce levier des subventions pour relancer l'activité locale. Les entreprises n'attendent que ça. Donc oui pour la régie si c'est nécessaire, et oui aussi pour lancer des travaux. Aujourd'hui nous vous pressons de vous mettre en mouvement et de commencer à chercher les prêts bancaires et de lancer les appels d'offres qui permettront de lancer tous ces travaux. C'est le moment. »

Martine SOUQUET : « Vous êtes gentil, vous nous donnez des conseils, mais nous travaillons sur tous ces sujets. Je vous rappelle que nous avons un directeur général des services qui est en mesure de nous épauler sur ces questions. »

Jean-Marc AGUERRE : « Mais aucun problème. Je joue mon rôle d'élu, c'est tout. Vous le prenez comme vous voulez. Concernant l'indemnisation des élus, je rappelle qu'autrefois l'opposition participait au bureau : les élus de la majorité plus monsieur Fernandez. Je rappelle qu'à l'époque, à la CAO, l'opposition était présente comme aujourd'hui. Je rappelle que les conseillers municipaux qui n'avaient pas de mandat ou de délégation n'étaient pas rémunérés. »

Martine SOUQUET : « Mais c'est dommage ! »

Jean-Marc AGUERRE : « C'était un choix. »

Martine SOUQUET : « Nous en avons fait un autre. »

10° Festival du Livre – Prise en charge des dépenses

Rapporteur : Martine SOUQUET

Madame le maire rappelle à l'assemblée que le Festival du Livre s'est déroulé les 3 et 4 octobre 2020.

Cette manifestation étant organisée par la commune, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le paiement par la commune de toutes les dépenses afférentes à cette manifestation, et notamment les frais de déplacement, d'hébergement et d'intervention des auteurs invités. Pour ces derniers, le règlement se fera au vu d'un contrat ou sur présentation d'une facture.

Dominique BOYER : « Je suis allé au festival du livre, j'ai trouvé ça très bien. L'emplacement aussi était bien choisi. Je pense qu'après la polémique sur le parking sur la place de la mairie, nous avons sans doute trouvé la solution. Je n'ai pas eu connaissance de tous les conseils municipaux précédents concernant le budget du salon du livre. Pourrait-on avoir des éléments plus précis sur les contrats qui ont été proposés, concernant notamment l'hébergement ou les déplacements ? »

Alain SORIANO : « Le bilan est pratiquement terminé. Il sera mis à disposition très bientôt. Je possède certaines pièces relatives au salon du livre. Je peux te les faire passer si tu veux. Mais tout le détail sera rendu public comme chaque année. Il n'y a jamais eu de problème. La transparence a été quasiment lumineuse. »

Dominique BOYER : « Je sais que tu es toujours très pointu sur tes dossiers. Est-ce que tu peux me rappeler le budget total du salon du livre, qui avait dû être sans doute voté en prévision lors d'un précédent conseil municipal ? »

Alain SORIANO : « chaque année, de mémoire, le salon s'équilibre entre 50 et 60 000 €, depuis 2014, avec bien sûr les subventions habituelles, régions, départements, le Rotary, le Crédit Mutuel, plus une part d'auto-investissement. Ce sont des tableaux qui sont à votre disposition, que vous pouvez consulter quand

vous voulez, et vous verrez que cette année, la seule petite modification est que l'agglomération participe davantage : 2/3 pour la ville de Gaillac et 1/3 pour l'agglomération.

Donc c'est la première fois que l'intercommunalité s'investit autant, via une convention de partenariat, que je tiens à ta disposition. Cette année, un peu à cause du covid ou grâce au covid, il y aura donc une action plus suivie des auteurs dans les classes, de même pour le prix du livre. 3 auteurs seront en lice pour l'élection de l'œuvre la plus appréciée par les enfants. C'est de la vraie démocratie participative. Le clou du festival, j'espère que tout le monde a eu l'occasion de le voir, c'était Gilbert Legrand, qui est un artiste un peu à part puisqu'il arrive à faire avec des objets habituels des choses extraordinaires. C'était vraiment pour les jours de pluie un rayon de soleil. »

VOTE : 5 ABSTENTIONS

11° Marché de Noël : tarif de location des espaces chalets pour les métiers de bouche, les créateurs - métiers d'art et les produits alimentaires artisanaux.

Rapporteur : Francis RUFFEL

Dans le cadre de l'occupation du domaine public en lien avec le marché de Noël 2020-2021, Madame le maire propose aux élus d'approuver les tarifs de location des chalets en bois tels que détaillés ci-dessous :

TARIFS LOCATIONS CHALETS			
Période de location	Tarif de location chalets	Tarif de location chalets	Tarif de location chalets
	« Métiers de bouches »	« Créateurs - métiers d'art »	Produits alimentaires artisanaux
mardi 1 ^{er} décembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021	2 000 € TTC	600 € TTC	1 000 € TTC
Semaine du 1 ^{er} décembre au 11 décembre		200 € TTC	330 € TTC
Semaine du 12 décembre au 18 décembre		300 € TTC	500 € TTC
Semaine du 19 décembre au 25 décembre		300 € TTC	500 € TTC
Semaine du 26 décembre au 3 janvier 2021		200 € TTC	330 € TTC

Thomas DOMENECH : « Ce budget tour Eiffel compris entre 65 et 80 000 € nous semble cher. Vous confirmez ces chiffres-là ? Ensuite, quel est le nom du prestataire qui fournit la tour Eiffel ? Merci. »

Martine SOUQUET : « Le prestataire est la société Maindron, qui fait cette tour Eiffel en exclusivité. »

Thomas DOMENECH : « Il existe 2 tours Eiffel de ce type. »

Martine SOUQUET : « Il y en a même 3. Je vais vous dire, en toute transparence, Maindron en a vendu une en Chine, il y a celle-là que nous risquons, je dis bien que nous risquons de louer, puisque ce n'est pas décidé, et il en existe une troisième qu'il a vendu à une ville française. »

Thomas DOMENECH : « Il a aussi participé à l'organisation de l'événement français de Chengdu. »

Martine SOUQUET : « Je ne pense pas qu'il y ait participé. Il a vendu une tour Eiffel, c'est tout. Mais si vous voulez parler de la Chine, sachez que tout cela n'a rien à voir avec la Chine, monsieur Domenech. »

Thomas DOMENECH : « Non, c'est juste un nom connu dans le paysage gaillacois. Je voulais avoir confirmation de cette information. »

VOTE : UNE VOIX CONTRE

12° Demande de subventions pour l'évènement de Noël « Gaillac aime la France, Gaillac aime le vin, Gaillac aime le Territoire » qui se déroulera du 1er décembre 2020 au 3 janvier 2021.

Rapporteur : Pierre TRANIER

Afin de parfaire le plan de financement relatif à cet évènement, Madame le maire propose de solliciter une subvention auprès des partenaires institutionnels (Région Occitanie, Département du Tarn, communauté d'agglomération).

- Une subvention de 10 000 € est sollicitée auprès de la Région Occitanie
- Une subvention de 20 000 € est sollicitée auprès du Conseil Départemental du Tarn
- Une subvention de 10 000 € est sollicitée auprès de Gaillac – Graulhet agglomération.

Toutefois, Madame le maire se réserve le droit d'annuler l'évènement de Noël en fonction de l'évolution de la COVID-19.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le maire à solliciter les subventions mentionnées ci-dessus auprès des partenaires institutionnels.

Alice GAUTREAU : « Vous avez inscrit la démocratie participative et la transition écologique à l'agenda de votre mandat. Donc je m'adresse aux adjointes à ces deux commissions, madame Villeneuve et madame Montels.

Madame Villeneuve, une concertation citoyenne a-t-elle été prévue pour l'organisation d'une animation qui va encore une fois impacter la vie de tous les Gaillacois au moment des fêtes ?

Madame Montels, dans le cadre de la volonté d'inscrire le développement durable et la transition écologique à l'agenda municipal, a-t-on une estimation de l'impact environnemental de l'animation qui nous est proposée ici ? Par exemple son empreinte carbone, ou alors la volonté d'obtenir un label écologique pour l'événement ?

Comme vous le savez, le développement durable n'implique pas seulement une dimension écologique bien sûr, mais également des dimensions économiques et solidaires. Aussi, quelles seront les retombées économiques et solidaires de cette animation pour les Gaillacois ? »

Martine SOUQUET : « Alors je crois qu'avec la période de crise que nous vivons actuellement, cela fera sans doute du bien aux Gaillacois d'avoir une petite période festive où tout le monde se retrouvera, les enfants comme les adultes, si la situation sanitaire le permet bien sûr. »

Alice GAUTREAU : « Pardon. Vous dites que la transition écologique en fait, pendant une période de coronavirus, ce n'est pas vraiment très important. Je vous parle d'un label écologique pour l'événement. Je vous parle de l'empreinte carbone de l'événement. Je ne parle pas de l'envie de fêter Noël ou pas, ce n'est pas du tout le sujet Madame Souquet. »

Martine SOUQUET : « Si c'est le sujet madame Gautreau. Je crois que les Gaillacois ont envie, comme tout le monde, de fêter Noël justement. »

Alice GAUTREAU : « De fêter Noël ; mais on se moque de l'empreinte carbone. OK c'est clair ! Quand je vous demande quelle sera l'empreinte carbone de cet événement, pourquoi est-ce que vous ne me répondez pas et vous me dites qu'on a juste envie de fêter Noël ? »

Martine SOUQUET : « Madame Gautreau, vous pouvez parler calmement. On vous parle calmement. »

Alice GAUTREAU : « Vous me parlez avec énormément de condescendance, donc je vous parle sur le même ton. Mais ça j'ai l'habitude, je connais votre groupe, c'est bon. Mais répondez-moi ! Pourquoi est-ce que vous répondez à ma question "quelle va être l'empreinte carbone de votre événement" par "on a bien le droit de vouloir fêter Noël" ? Cela n'a rien à voir. Ce n'est pas du tout ma question. Bien sûr que l'on a le droit de fêter Noël. »

VOTE : 3 VOIX CONTRE, 3 ABSTENTIONS

Thomas DOMENECH : « 252 000€ pour une fête d'hiver, surtout quand il n'y a pas de recette, ça fait cher ! Enfin il me semble que pour la mairie c'est un investissement extrêmement lourd. »

Martine SOUQUET : « si vous regardez le budget prévisionnel, ce n'est pas 252 000 € puisqu'il y a quand même quelques recettes avec des droits de places de 50 000,00€. Et nous espérons avoir des partenariats privés. »

Thomas DOMENECH : « Plus les faux frais. Il y avait peut-être d'autres choses à prioriser, surtout comme vous le dites en période de covid, où s'annonce une crise relativement lourde. Après je comprends, c'est un projet dont vous héritez, mais c'est quand même cher. »

13° Plan de financement pour l'évènement culturel de Noël « Gaillac aime la France, Gaillac aime le vin, Gaillac aime le Territoire » qui se déroulera du 1er décembre 2020 au 3 janvier 2021.

Rapporteur : Pierre TRANIER

Dans le cadre de l'évènement culturel de Noël « Gaillac aime la France, Gaillac aime le vin, Gaillac aime le Territoire ».

Madame le maire propose au conseil municipal le plan de financement suivant :

DEPENSES en €		RECETTES en €	
Animations fixes		Agglomération	
Tour Eiffel	82 000		10 000
Grande roue			
Prog culturelle		Ville Gaillac	
(musique, spectacle, feux d'artifices et autres, animation familiale)	34 000		112 000
Parasol chauffant et triangle déparlant	16 000	Conseil Départemental	20 000
Chauffage	9 000	Conseil Régional	10 000
Electricité et distribution sur site	45 000	Recettes droit de place	50 000
Frais technique divers	15 000	Partenariat privé	50 000
Communication et support signalétique	30 000		
Gardiennage place libération 24h/24	10 000		
Sacem et repas artistes	8 000		
Location WC	3 000		
TOTAL	252 000	TOTAL	252 000

Il est demandé au conseil municipal de valider le plan de financement présenté ci-dessus.

Toutefois, Madame le maire se réserve le droit d'annuler l'évènement de Noël en fonction de l'évolution de la COVID-19.

Gabriel CARRAMUSA : « J'ai une question, concernant la ligne des recettes, il est noté 50 000 € de partenariat privé. Est-ce que vous pourriez me donner le nom de ces partenaires ? »

Francis RUFFEL : « Pour l'instant, non. Nous sommes en recherche et en concrétisation de partenariats en effet. Mais ce n'est pas un chiffrage écrit comme ça de manière aléatoire ; c'est un chiffrage très probable. »

Dominique BOYER : « Normalement, de mémoire, nous souscrivons une assurance lorsque nous louons ce genre de structures. »

Martine SOUQUET : « ce n'est pas nous qui assurons, c'est la société qui nous loue le matériel ».

Dominique BOYER : « mais nous devons prévoir une assurance pour nous protéger, en cas d'annulation des animations. »

Martine SOUQUET : « Effectivement, quand nous aurons signé les contrats. J'attends les mesures sanitaires de la préfecture pour voir ce que nous allons faire. Pour l'instant le contrat n'est pas signé, rien n'est engagé. »

VOTE : 6 VOIX CONTRE, 1 ABSTENTION

14° Tarifs de mise à disposition des clés, clés organigrammes et badges d'ouverture des locaux et équipements communaux aux associations et clubs

Rapporteur : Pierre TRANIER

Madame le maire rappelle que la Ville met chaque année à la disposition des associations et clubs sportifs les clés et badges qui leur permettent d'accéder aux équipements et locaux dont ils ont l'usage.

Nombre de ces moyens d'ouverture sont égarés tous les ans par leurs utilisateurs.

Afin de compenser en partie le coût de leur remplacement, il est proposé aux élus d'approuver le principe de leur mise à disposition à titre onéreux sur la base de la grille tarifaire figurant ci-dessous :

Ouverture par :	Tarif
Clé organigramme	90 €
Clé usinée	30 €
Badge	30 €

Dominique BOYER : « Concernant cette délibération, est-ce qu'il s'agit d'une caution ? »

Martine SOUQUET : « Non il ne s'agit pas d'une caution. Les personnes qui perdent les clés devront les rembourser. »

Dominique BOYER : « avons-nous un outil de suivi des clés, sachant qu'il s'en perd énormément, à ce que vous dites ».

Martine SOUQUET : « oui, je suppose que nous enregistrons les clés que nous prêtons ».

Dominique BOYER : « mais ces clés qui disparaissent se retrouvent dans la nature. Donc en payant 90€, tout le monde pourra conserver une clé organigramme. Ne pourrait-on pas trouver une solution autre que les clés, c'est-à-dire les badges ? »

Martine SOUQUET : « Et s'ils perdent les badges, que se passe-t-il alors ? »

Dominique BOYER : « C'est beaucoup plus facile à gérer, ça coûte 0,50€ et vous interdisez l'accès à qui vous voulez avec Internet. Alors peut-être qu'à un moment, au lieu d'avoir 4 ou 5000€ de dépenses sur des clés, il faudrait peut-être investir dans un accès par badge. »

Jean-Marc AGUERRE : « Je rebondis sur ce que dit monsieur Boyer. Il y a une excellente entreprise tarnaise qui fabrique des badges et autres solutions d'accès. »

Martine SOUQUET : « Vous nous donnez plein de conseils, c'est bien. »

Jean-Marc AGUERRE : « Vous avez dit madame le maire, qu'il fallait être transparent et constructif. Nous travaillons pour l'intérêt général. Je n'ai pas de conseil à donner, je ne me le permettrais pas. Je fais des suggestions, en tant que conseiller municipal, pour que les Gaillacois vivent bien dans une ville épanouie. »

VOTE : 6 VOIX CONTRE, 1 ABSTENTION

III) URBANISME

1° Conventions de servitude et de mise à disposition Commune / ENEDIS, lieudit Puech Brezier

Rapporteur : Dominique HIRISSOU

Madame le maire informe l'assemblée qu'ENEDIS (SA, Tour Enedis, 32 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex) sollicite la Commune pour la constitution, sur la parcelle communale cadastrées section AM n° 246, lieu-dit «Puech Brezier» - chemin Toulze, d'une convention :

- de mise à disposition pour occupation par ENEDIS d'une surface de 15 m², partie de ladite parcelle, destinée à l'installation d'un poste de transformation de courant électrique PSSA LA CAMUSE et tous les accessoires,
- de servitude relative à l'établissement sur une bande de 3 m de large de trois canalisations souterraines sur une longueur de 3 m ainsi que leur entretien et leur exploitation. Cette servitude autorise ENEDIS à réaliser les travaux mentionnés dans le document annexé et lui donne la permission de pénétrer sur la propriété pour la surveillance, l'entretien, la réparation ou le remplacement de l'ouvrage.

Cette parcelle est concernée en partie par l'emplacement réservé n°31, inscrit au Plan Local d'Urbanisme actuellement en vigueur, pour « création et élargissement de voie » au bénéfice du Département. Suite à la demande d'avis transmis le 22/06/2020, la direction des routes départementale a indiqué par mail du 08/09/2020 que le Département du Tarn renonçait au bénéfice de cet emplacement réservé n°31.

En contrepartie des droits qui lui sont concédés, ENEDIS versera à la Commune une indemnité unique et forfaitaire de 225,00 € (deux cent vingt-cinq euros), au plus tard le jour de la signature de l'acte authentique.

La publication au service de la Publicité Foncière sera assurée par ENEDIS, les frais dudit acte restant à leur charge.

2 annexes

VOTE : à l'unanimité des membres présents

2° Convention de servitude Commune / GRDF, Rue Didier Daurat et avenue Guynemer

Rapporteur : Dominique HIRISSOU

Madame le maire rappelle à l'assemblée qu'une convention de servitude de passage d'une canalisation souterraine de distribution de gaz (sur une longueur de 117m) sur la parcelle communale cadastrée section NP n° 102, rue Didier Daurat avait été signée le 18 juin 2018 entre la Commune et GRDF (SA, 6 rue Condorcet, 75009 PARIS 6ème).

La convention de servitude ci-annexée précise également les modalités de son entretien et de son exploitation. Tous les frais, droits et émoluments seront supportés par GRDF.

Il convient à présent de formaliser par acte authentique la constitution de cette servitude qui sera signé en l'étude de la SCP LEGAPOLE NOTAIRES, 78 route d'Espagne 31000 Toulouse.

1 annexe

VOTE : à l'unanimité des membres présents

3° Transfert et classement dans le domaine public communal des VRD du lotissement « LODDO »

Rapporteur : Dominique HIRISSOU

Madame le maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n°024/2019 du 12 mars 2019, il avait été décidé de lancer la procédure de transfert d'office, sans indemnité et après enquête publique, qui s'applique à défaut d'accord amiable (cf. article L 318-3 du Code de l'urbanisme) de la parcelle NC 167 contenant la voirie et les réseaux communs du lotissement « LODDO », sis chemin de la Garenne.

Or, il apparait que :

- d'une part, ce sont les colotis du lotissement qui, par courrier daté du 23/10/2017, ont formulé la demande de transfert des parties communes (voirie, espaces verts, réseaux, équipements annexes) du dit lotissement à la commune,
- d'autre part, l'intégration d'un 4^{ème} lot, autorisée par un arrêté du maire en date du 04/03/2014, n'avait pas été prise en compte et l'accord du propriétaire de ce lot, pour le transfert, n'avait pas été demandé. Le propriétaire de ce lot supplémentaire a donc été sollicité depuis et a donné son accord écrit le 07/09/2020 pour le transfert à la Commune.

A ce jour, l'accord unanime de l'ensemble des propriétaires ayant été recueilli, la procédure de transfert amiable peut s'appliquer

Par ailleurs, l'article L. 141-3 du code de la voirie routière dispose que :

« Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. [...] Les délibérations concernant le classement [...] sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. ».

La parcelle à transférer et classer, desservant le lotissement, est d'ores et déjà ouverte à la circulation publique car elle constitue pour moitié la voirie existante (chaussée et trottoirs) dénommée « chemin de la Garenne ». Après transfert, son usage sera identique : dès lors, aucune enquête publique n'est nécessaire pour procéder à ce classement.

Les dispositions relatives à la prise en charge des frais d'éclairage public du lotissement «LODDO» et à engager les démarches nécessaires à cette fin auprès du fournisseur d'énergie demeurent inchangées.

Il est donc proposé à l'assemblée d'autoriser le transfert, à l'euro symbolique, à la Commune de la voirie et réseaux divers du lotissement «LODDO» et de se prononcer sur le classement dans le domaine public communal de la parcelle :

Références cadastrales	Superficie	Usage	Classement dans le domaine
NC 167	652 m ²	Voie « chemin de la Garenne » 124 ml	public communal

1 annexe

Jean BATAILLOU : « Nous avons déjà délibéré en 2019, donc je vais reprendre ce que j'avais dit précédemment sur ce lotissement. Notre vote sera une abstention. Non pas que nous soyons contre le transfert dans le domaine public, mais il s'agit d'un lotissement avec une voie en impasse à propos duquel le document d'urbanisme prévoit en principe une raquette de retournement, non faite à ce jour. Donc, la question est : la commune prendra-t-elle cette opération à sa charge ? Ce qui reviendrait à acter le principe selon lequel la commune réaliserait ce type d'équipement pour toutes les demandes de rétrocessions. »

Dominique HIRISSOU : « en fait, dans le nouveau PLU acté en janvier 2019, nous avons annexé un document relatif aux voiries de lotissement. Les règles seront désormais différentes sur les dimensions, les raquettes de retournement pour les pompiers etc. Cela ne sera plus du tout comme ça. »

Agnès MERONI : « Excusez-moi, pourriez-vous expliciter la phrase : "*les dispositions relatives à la prise en charge des frais d'éclairage public du lotissement LODDO et à engager les démarches nécessaires à cette fin auprès du fournisseur d'énergie demeure inchangée*". »

Dominique HIRISSOU : « Dans la mesure où cela rentre dans le domaine public, l'éclairage, la voirie deviennent domaine public et il revient à la commune à l'entretenir. »

VOTE : à l'unanimité des membres présents

- 4° **Régularisation foncière parking ADMR : acquisition d'une partie de la parcelle BX 456 appartenant à M. LALA Roger et constitution de servitude de passage**

Rapporteur : Dominique HIRISSOU

Madame le maire informe l'Assemblée que la Commune va se porter acquéreur d'une partie de la parcelle appartenant à M. LALA Roger, domicilié 5 impasse Toulouse-Lautrec à Gaillac :

parcelle	Superficie en m ²	adresse
BX 456p	95	Avenue Dom Vayssette

Il s'agit de régulariser le transfert de propriété de ladite parcelle suite à l'aménagement du parking de l'ADMR (Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural) par la Commune il y a plusieurs années.

La parcelle à acquérir, s'agissant d'un parking réservé à l'usage du public et du personnel de l'ADMR, sera classée dans le domaine privé de la Commune.

Le montant de l'acquisition est fixé à 1,00 € (euro symbolique.) Il est précisé que l'avis du service des Domaines n'est pas nécessaire pour une acquisition d'un montant inférieur à 180 000,00 €.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune.

Par ailleurs, le vendeur M. LALA a fait part de son projet consistant en la construction d'un bâtiment à usage de garages en vue de location sur sa parcelle cadastrée section BX n°456, et de la nécessité d'un accès sécurisé donnant sur ledit parking et non directement sur l'avenue Dom Vayssette.

Il est ainsi proposé à l'assemblée de constituer une servitude de passage selon les modalités suivantes et le plan de projet de division dressé le 26/08/2020 par la Sarl AXIAP (ci-annexé)

- Servitude de passage, zone matérialisée en hachuré bleu (longueurs de : 8 m x 8 m x 4 m x 9 m) grevant les parcelles communales cadastrées section BX n°456p (en jaune) et n°649, « fonds servant » au profit des parcelles appartenant à M. LALA Roger cadastrées section BX n°456p et n°406, « fonds dominant »
- Servitude de passage constituée à titre réel, perpétuel et gratuit, pouvant s'exercer en tous temps et heures pour les accès (entrées et sorties des véhicules légers, deux roues et piétons) aux garages projetés sur les parcelles section BX n°456p et n°406 appartenant à M. LALA. Pendant la période des travaux de construction des garages (terrassement et gros œuvre), l'accès des engins nécessaires au chantier sera autorisé.
- Les véhicules accédant, en entrée ou en sortie, à la parcelle appartenant à M. LALA devront laisser la priorité aux véhicules circulant sur le parking communal.
- L'entretien, la réfection et les travaux de l'assiette de la servitude seront supportés exclusivement par le propriétaire du fonds servant (La Commune), sauf dégradations provoquées lors de la réalisation de la construction projetée (garages) ou par une utilisation inappropriée de l'accès par le propriétaire, ou l'un de ses locataires, du fonds dominant (M. LALA)

Cette servitude de passage sera formalisée par la signature d'un acte authentique dont les frais seront à la charge de la Commune.

1 annexe

VOTE : à l'unanimité des membres présents

IV) RESSOURCES HUMAINES

1° Création d'emplois permanents

Rapporteur : Pierre TRANIER

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 février 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 3-2 et 34 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Madame le maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que les besoins de service nécessitent la création d'emplois permanents selon le tableau récapitulatif, ci-joint :

Création d'emplois permanents à compter du 1^{er} janvier 2021

nb	Service	Libellé de l'emploi	Grade	Temps de travail
1	patrimoine	Agent(e) de médiation culturelle	Adjoint du patrimoine	TC
2	Espaces verts	Agent(e) des espaces verts	Adjoint technique	TC
1	Piscine municipale	Agent(e) technique piscine	Adjoint technique	TC

Madame le maire propose à l'assemblée :

La création des emplois permanents repris dans le tableau ci-dessus.

Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut et majoré défini, en fonction des grades indiqués précédemment.

Gabriel CARRAMUSA : « Je voulais savoir si le comité technique avait été consulté à propos de ces créations d'emploi ? »

Pierre TRANIER : « ce n'est pas nécessaire pour des postes de contractuels. »

Gabriel CARRAMUSA : « oui, légalement, mais les agents auraient pu être informés ou consultés, dans le cadre du simple dialogue social. »

Martine SOUQUET : « il s'agit de titularisations d'agents. »

Gabriel CARRAMUSA : « nous ne sommes pas sur des créations de postes ? »

Martine SOUQUET : « Ils sont créés pour permettre la titularisation de ces agents sous contrat. »

Dominique BOYER : « Est-ce que monsieur SORIANO peut expliquer aux Gaillacois ce qu'est un agent de médiation culturelle ? »

Alain SORIANO : « Très bonne question ! La médiation consiste à mettre la culture à la portée de tous, en particulier des jeunes. La médiation consiste à permettre à ceux justement qui en ont le plus besoin d'avoir accès à la culture, qui doit être pour tous acquise de la même façon. Tel est le rôle de l'agent de médiation. »

VOTE : à l'unanimité des membres présents

2° Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : Pierre TRANIER

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 février 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Madame le maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité, il y a lieu de créer un emploi non permanent d'adjoint administratif à temps complet dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53

Service demandeur	Nombre d'agents	Grade	Durée de travail hebdomadaire	Durée du contrat de travail
Pôle culture et attractivité	1	Adjoint administratif	35 heures	6 mois

Madame le maire propose à l'assemblée :

La création de l'emploi non permanent tel que défini dans le tableau ci-dessus.

Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut et majoré défini, en fonction du grade indiqué précédemment.

Jean-Marc AGUERRE : « Pourquoi cet emploi ? Surcroît d'activité ? C'est pour le marché de Noël ? »

Martine SOUQUET : « un agent du service culture est parti au service des sports. Donc nous le remplaçons. »

Thomas DOMENECH : « Vous aviez un agent au service culture qui avait une activité. Vous légitimez son remplacement en évoquant un surcroît d'activité ? Il y a un souci là. S'il manque un agent, ce n'est pas un surcroît d'activité. Je souhaiterais que l'on change l'intitulé de la délibération, parce que nous ne sommes pas dans les clous juridiquement. Vous ne pouvez pas justifier d'un surcroît d'activité pour l'absence d'un membre du personnel. Ou alors il y a quelque chose que vous avez mal expliqué, mais légalement cela pose problème. »

VOTE : 7 ABSTENTIONS

Jean BATAILLOU : « J'ai encore une question sur un dossier d'urbanisme abordé vendredi dernier : est-ce que vous souhaitez que je la pose ? »

Martine SOUQUET : « Vous poserez la question par écrit et nous vous répondrons au prochain conseil municipal, monsieur Bataillou. »

Alice GAUTREAU : « J'ai une question, elle est d'actualité, donc je ne vais pas la poser au prochain conseil car elle ne sera plus d'actualité.

Comme vous le savez, le 1er octobre était le jour de la fête nationale en Chine. Cela a été l'occasion d'attirer l'attention sur une situation dramatique que vous connaissez sans doute. En Chine, au moins 1,8 million de Ouïghours et d'autres ethnies musulmanes sont enfermés dans des camps. Cela constitue le plus grand internement de masse du 21ème siècle. Chaque matin, dans une sinistre cérémonie, les détenus des camps de la région du Xinjiang doivent renoncer à leur langue, leur culture, leur religion, l'islam. Ce processus d'abolition de soi est le cœur de la politique de rééducation menée par le Parti communiste chinois. La terreur est sans limite. Les enfants Ouïghours sont séparés de leur famille, empêchés de parler leur

langue, incités à dénoncer leurs propres parents. Pendant que leurs maris sont enfermés, les femmes sont obligées de partager le même lit que les émissaires du Parti communiste. Le gouvernement traque les Ouïghours jusque dans leur tombe. Les cimetières musulmans sont méthodiquement rasés par les bulldozers de Pékin. Le but est d'effacer l'histoire et la mémoire d'un peuple.

En tant qu'élue de la République, représentante des Gaillacois et première magistrate de Gaillac, nous vous demandons de prendre position sur le sujet des Ouïghours. Sur le modèle de la résolution votée au Parlement européen le 12/12/2019, nous vous demandons à votre niveau d'agir pour la fermeture des camps dans la région du Xinjiang en Chine. Une charte de solidarité avec les Ouïghours a été mise à la disposition des maires par le collectif France for Ouïghours. Cette charte, je vous l'ai remise le 1er octobre alors que monsieur Soriano nous empêchait de nous exprimer. La charte stipule que vous, en tant que maire, vous engagez à vous tenir inconditionnellement aux côtés du peuple Ouïghour qui est réprimé et persécuté par le régime communiste chinois. Vous vous engagez à rendre visibles les crimes contre l'humanité perpétrés par le régime Chinois contre les Ouïghours. Enfin, vous vous engagez à exiger des sanctions économiques, politiques et diplomatiques fortes contre la Chine.

Comme l'ont fait les maires de Marseille et Clermont-Ferrand, entre autres, je vous demande aujourd'hui solennellement, au nom de l'humanisme et de la solidarité entre peuples, de la signer et de vous efforcer d'en appliquer les principes urgemment. »

Martine SOUQUET : « Alors je vous répondrais, madame Gautreau, que d'une part nous ne traitons pas des affaires internationales dans un conseil municipal, et que d'autre part, malheureusement, il y a beaucoup de peuples opprimés dans le monde. Alors pourquoi vous nous parlez spécifiquement de ceux de la Chine ? Pourquoi ? »

Gabriel CARRAMUSA : « Je souhaiterais que le conseil municipal adopte une motion sur un sujet d'actualité qui est national mais qui concerne les Gaillacois également, concernant la 5G.

Je vais vous la lire :

Le gouvernement a décidé l'ouverture des enchères d'attribution des bandes de fréquences de la 5G. Pourtant, l'utilité même de cette technologie est remise en question. Dans son rapport final, la convention citoyenne pour le climat juge le déploiement de la 5G sans réelle utilité et demande un moratoire sur sa mise en place, en attendant les résultats de l'évaluation de la 5G sur la santé et le climat. Est-il encore raisonnable aujourd'hui, alors que la nécessaire dé-carbonation de notre environnement fait consensus, de ne pas mettre en balance le supplément de service rendu par la 5G avec les inconvénients environnementaux additionnels de ce nouveau réseau ? Sachant qu'un équipement 5G consomme 3 fois plus d'énergie qu'un équipement 4G, le caractère vertigineux des émissions de gaz à effet de serre du domaine du numérique, du nombre d'objets connectés, du nombre de tonnes de déchets électriques et électroniques se trouvera largement augmenté par l'émergence de ce nouveau réseau. Concernant l'impact sur la santé, l'ARCEP, autorité de régulation des communications et des postes, a commandé des études sur la nocivité de la 5G, qui ne seront rendues qu'en 2023. Face à ces constats, de

nombreuses communes ont d'ores et déjà, parfois dans le cadre d'une déclaration de l'état d'urgence climatique, prononcé des moratoires. Notre municipalité se doit de veiller à ce que toutes les conditions de sécurité soient réunies pour le déploiement d'infrastructures sur son territoire. La balance entre le service rendu du réseau 5G et son impact écologique et sanitaire doit être étudiée avant toute nouvelle installation. Pour toutes ces raisons, le conseil municipal de Gaillac émet un vœu ; je vous le soumets ; je souhaiterais qu'il soit voté : que le gouvernement instaure un moratoire sur l'implantation des infrastructures du réseau 5G, tant qu'un débat démocratique sur les impacts écologiques et sanitaires n'aura pas été mené pour mettre en balance les inconvénients et les suppléments de services rendus par cette technologie ; que la ville de Gaillac applique ce moratoire sur son territoire en vertu du droit à la subsidiarité, concernant l'application du principe de précaution ; que la priorité soit donnée à la réduction de la fracture numérique à travers le développement de la fibre en zone rurale et en finalisant le déploiement de la 4G. »

Martine SOUQUET : « Effectivement, nous serons vigilants sur les études concernant la 5G. Je suis d'accord avec vous qu'il faut s'assurer qu'il n'y a pas de danger. Mais pour l'instant, nous ne pouvons pas aller contre le progrès. »

Gabriel CARRAMUSA : « donc je souhaiterais que le conseil municipal s'exprime sur l'adoption ou pas de cette motion. Cela se fait couramment dans tous les conseils municipaux. »

Martine SOUQUET : « C'est pareil monsieur Carramusa, ce n'est pas à l'ordre du jour. Nous vous répondrons lors du conseil suivant. Oui monsieur Aguerre, c'est comme ça ! Je vois que vous avez l'air de vous énerver. Nous suivons l'ordre du jour. Je l'ai dit au départ, les questions sont posées à l'avance. »

Gabriel CARRAMUSA : « Je souhaiterais donc qu'au prochain conseil municipal, il y ait un vote sur l'adoption ou non de cette motion. Merci. »

Martine SOUQUET : « Il n'y a pas de souci. Bonsoir tout le monde. »

L'ORDRE DU JOUR EST EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A MINUIT